

FranceAgriMer

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011

CÉRÉALES /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
SUCRE /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM,
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES /
LAIT /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /



FranceAgriMer



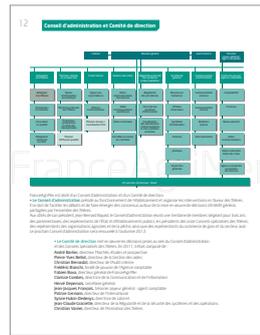
3 Le mot du président



4 Faits marquants



5 L'établissement



12 Conseil d'administration / Comité de direction



13 Les filières de l'agriculture et de la pêche



14 Céréales > Agir sur l'ensemble de la filière



18 Oléo-protéagineux > Favoriser l'expérimentation



22 Sucre > Mettre en œuvre la politique sucrière communautaire



26 Fruits et légumes > Répondre à la crise Escherichia coli



32 Horticulture > Un dispositif renouvelé de soutien aux investissements



35 Pêche et aquaculture > Une filière pêche réorganisée



40 Plantes à parfum, aromatiques et médicinales > Favoriser le développement durable de la filière



43 Lait > Accompagner le changement



46 Viandes blanches, viandes rouges > S'adapter pour faire face aux nouveaux défis



53 Vins > 2011, l'année de maturation de tous les projets

JEAN-BERNARD BAYARD, président du Conseil d'administration de FranceAgriMer

FranceAgriMer a franchi une nouvelle étape

Plus de trois ans après la création de FranceAgriMer, l'année 2011 nous a permis de franchir une nouvelle étape et de conforter la réussite de l'établissement.



Plus de trois ans après la création de FranceAgriMer, l'année 2011 nous a permis de franchir une nouvelle étape et de conforter la réussite de l'établissement. En l'absence de crise majeure dans le secteur de la production agricole, FranceAgriMer a pu faire avancer des chantiers importants. Je pense, en particulier, à la « réingénierie des processus », qui correspond à une approche spécifique permettant de sécuriser et d'améliorer l'organisation et les méthodes de travail pour chacun des métiers de FranceAgriMer. C'est donc un élément structurant de consolidation pour l'avenir de l'établissement.

En cette période de crise économique et financière, l'agriculture est revenue sur le devant de la scène. Le grand public et les médias ont pris conscience de l'importance de la production agricole et de la qualité

de l'alimentation. Dans ce contexte, FranceAgriMer a acquis en trois ans une visibilité et une lisibilité qui bénéficient à toutes les filières de l'agriculture et de la pêche.

L'objectif de l'établissement est, aujourd'hui, d'aider l'ensemble des filières à regagner en compétitivité. FranceAgriMer continuera à leur apporter des informations économiques fiables et indépendantes sur les marchés et les filières, en lien en particulier avec les travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

Par ses expertises à moyen terme, l'établissement contribuera au renforcement stratégique de ses Conseils spécialisés. Il mobilisera l'ensemble de ses moyens pour soutenir l'expérimentation, la modernisation, la promotion et l'exportation. Cela nécessite de consolider l'articulation des interventions de FranceAgriMer avec celles des interprofessions.

L'année 2012, à l'instar de ce qui se passe dans notre pays, est également une année électorale pour les instances de FranceAgriMer. Les présidents des Conseils spécialisés ont remis en jeu leurs mandats au mois de juin et, dès l'automne, ce sera le tour de celui des membres du Conseil d'administration. Ne doutons pas que ces instances renouvelées sauront, dans les années à venir, consacrer toute leur énergie au bon fonctionnement de FranceAgriMer et, au-delà, au service du développement de l'ensemble des filières de l'agriculture et de la pêche. ●

En trois ans, FranceAgriMer a acquis une visibilité et une lisibilité qui bénéficient à toutes les filières de l'agriculture et de la pêche.

FAITS MARQUANTS

2011



22 avril 2011

Certification HQE de l'Arborial

Après une année de travail du service Arborial, le siège de FranceAgriMer a reçu la certification NF bâtiments tertiaires en exploitation et qualité des pratiques associée à la démarche HQE (Haute qualité environnementale). Il est le premier immeuble de l'État certifié HQE exploitation et qualité des pratiques.

26 mai 2011

Début de la « crise du concombre »

En mai dernier, la filière fruits et légumes en Europe est confrontée à une grave crise sanitaire en raison d'une possible contamination par *Escherichia coli*. Le concombre est le légume le plus touché. Le 17 juin, la Commission européenne décide de mettre en place une mesure temporaire de soutien exceptionnel aux fruits et légumes fixée à 227 M€. Les aides couvrent les retraits et les opérations de non-récolte jusqu'au 30 juin 2011, pour les concombres, tomates, salades, poivrons et courgettes. En France, 3 500 tonnes de légumes ont fait l'objet d'un retrait pour un montant d'aide d'1,6 M€.

Juin 2011

Le premier rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a été remis au Parlement fin juin 2011. Il présente le dispositif d'information économique mis en place pour répondre aux objectifs de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP).

1^{er} septembre 2011

Jean-Bernard Bayard, nouveau président du Conseil d'administration

Jean-Bernard Bayard a été nommé président du Conseil d'administration de FranceAgriMer, l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, par décret du président de la République en date du 1^{er} septembre, en remplacement de Xavier Beulin, démissionnaire en raison de son élection à la présidence de la FNSEA.

Septembre 2011

Premiers résultats du recensement agricole 2010

Les premiers résultats du recensement agricole 2010 sont parus au mois de septembre 2011. Professionnalisation, féminisation, nouveaux usages technologiques et environnementaux, diversification des modes de commercialisation et des débouchés, développement des labels de qualité... La réalité du secteur agricole et de ses professionnels a évolué depuis 10 ans. Exhaustif, détaillé et précis, le recensement agricole constitue un outil essentiel à la connaissance du monde agricole et au pilotage de l'action publique. Ses résultats vont permettre d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre ces dix dernières années en France. L'agriculture française pourra ainsi se situer dans le concert européen et international, dans la perspective de la PAC pour l'après-2013.

1 303

C'est le nombre d'agents formant l'effectif de FranceAgriMer au 31 décembre 2011, correspondant à 1 252,2 équivalents temps plein.

14 octobre 2011

Un nouveau président au Comité des établissements

L'arrêté du 14 octobre 2011 a nommé Fabien Bova président du Comité des établissements. Ce Comité a pour but de coordonner l'application du statut unifié de l'Inao, de l'Odéadom, de l'ASP et de FranceAgriMer. Il est composé de l'ensemble des directeurs des établissements..

87,8 millions d'euros

ont été consacrés par FranceAgriMer à l'aide aux plus démunis en 2011.

RENFORCER L'EFFICIENCE DES STRUCTURES ET DES ACTIONS

En 2011, FranceAgriMer a mené des **travaux de consolidation et d'harmonisation de ses structures internes afin de continuer à gagner en efficacité. Animation des filières, études économiques, observatoires ou actions de communication, l'établissement a poursuivi la mise en œuvre de ses missions prioritaires.**

L'intégration des personnels dans le corps des fonctionnaires

À compter du 23 octobre 2010, et durant un an, les agents de FranceAgriMer se sont vu offrir la possibilité d'intégrer les corps des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture. Au terme de cette période, 260 fonctionnaires des corps spécifiques de l'ancien Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) ont rejoint les corps du ministère et 712 agents relevant du statut commun des offices ont exercé leur droit d'option, soit 65 % des agents éligibles.

67 % des agents de FranceAgriMer relèvent désormais des corps de fonctionnaires du ministère et 26 % du statut unifié commun à FranceAgriMer, l'ASP, l'Odeadom et l'Inao, un statut placé sous la responsabilité du directeur général de FranceAgriMer. 3 % d'entre eux sont, par ailleurs, des fonctionnaires détachés sous contrat et 3 % des contractuels.

Le pilotage des effectifs et des moyens en service territorial

Afin de déterminer le plus justement possible les effectifs à mettre à disposition des services territoriaux de FranceAgriMer en Draaf (direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), l'établissement a construit et mis en place un modèle d'évaluation des besoins au regard de la charge de travail, tant en production (contrôles et gestion administrative), qu'en encadrement et fonctions supports.

Établi pour une charge optimale (avec interventions publiques, stockage privé et restitutions notamment), ce modèle fait ressortir un besoin optimum de 433 équivalents temps plein (ETP) pour 2011, correspondant à 347 ETP pour la gestion des missions (dont 190 ETP en contrôle), 58 ETP pour l'encadrement et 28 ETP dédiés aux fonctions supports.

C'est donc au regard des résultats de ce modèle que les postes en service territorial sont ouverts et que les allocations de moyens en contrats à durée déterminée sont désormais élaborées.

Le schéma prévisionnel de la stratégie immobilière de FranceAgriMer (SPSI)

Le SPSI vise à définir les relations entre l'État et ses opérateurs en vue d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier. Ses objectifs : rationaliser l'implantation immobilière en réduisant le nombre de sites, tendre vers un ratio de 12 m² de surface utile nette par agent, rechercher l'équilibre financier lors d'opérations de relocalisation, ainsi que l'optimisation des coûts énergétiques dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Le SPSI a été approuvé par le Conseil d'administration de FranceAgriMer lors de sa



► séance du 22 mars 2011. Ses orientations sont les suivantes :

- l'optimisation des implantations : cette approche a été mise en œuvre dès la création de FranceAgriMer. Ainsi, le nombre total d'implantations est passé de 46 en 2008 à 36 fin 2011, avec une perspective de 33 sites à fin 2013 ;
- le transfert du site d'Arras vers les locaux de la Draaf à Lille ;
- le regroupement sur un seul site des bureaux des délégations nationales situées à Volx et à La Rochelle ;
- la conduite d'une réflexion pour densifier les surfaces du siège à l'Arborial, en réduisant les surfaces occupées par FranceAgriMer au profit d'autres établissements ;
- la vente des entrepôts d'alcool de Longuefuye (53) et de Gièvres (41) en 2011, ainsi que celle de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle (11) en 2012.

La certification HQE du bâtiment Arborial

La certification NF bâtiments tertiaires en exploitation et qualité des pratiques associée à la démarche HQE (haute qualité environnementale) permet de distinguer les bâtiments en exploitation dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleu-

2011 a été marqué par l'importance des contrôles externes dont FranceAgriMer a fait l'objet par les corps communautaires et nationaux compétents.

res pratiques actuelles. Cette certification permet à tout immeuble qui n'a pas été construit en HQE de progresser dans la gestion de l'énergie, des pratiques environnementales, de la maintenance globale et de la qualité des prestataires.

La spécificité de cette certification repose sur la performance environnementale, obtenue par combinaison de la qualité environnementale intrinsèque du bâtiment, de la qualité environnementale de l'exploitation (maintenance des équipements, entretien des espaces, suivi des consommations et

des paramètres de confort, etc.) et de la qualité environnementale des pratiques (bonnes pratiques des occupants, de l'exploitant, des prestataires, etc.).

Cette certification, qui a demandé un an de travail au service Arborial, a été obtenue en avril 2011. À ce jour, l'Arborial est le premier (et le seul) immeuble de l'État certifié HQE exploitation qualité des pratiques.

La régularité et la sécurité des systèmes et des opérations

Pour la direction de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations (DRSSO), l'année 2011 a été marquée par quatre événements.

Tout d'abord, l'importance des contrôles externes dont FranceAgriMer a fait l'objet par les corps communautaires (fonds européen agricole de garantie - Feaga -, Cour des comptes européenne) et nationaux (Cour des comptes française, Inspection générale des finances, Commission de certification des comptes des organismes payeurs) compétents a été particulièrement significative. Au total, une douzaine de ces contrôles ont concerné l'établissement. S'agissant, dans ce cadre, de l'évaluation du respect des critères d'agrément en tant qu'organisme payeur (OP) pour effectuer la gestion, le contrôle et le paie-

ment des aides du Feaga, l'évolution de la notation de l'établissement est positive. Néanmoins, des efforts sont à poursuivre, notamment au regard de l'harmonisation et de l'unification des procédures, de la formalisation des vérifications effectuées et leur supervision, ainsi que de la rationalisation du système d'information pour une intégration efficace des données de gestion et un meilleur suivi comptable. Enfin, des recommandations spécifiques relevant de la sécurité des systèmes d'information, de la gestion des créances et

du suivi des cautions ont été formulées.

Le deuxième temps fort de l'année a concerné la poursuite de la mise en place et de l'intégration du contrôle interne dans les activités et les projets de FranceAgriMer, dans le cadre de la mission de pilotage confiée au service de la Régularité des procédures (SRP). L'opération s'est traduite par l'établissement de la cartographie des risques de FranceAgriMer et l'intégration systématique des aspects « risques et contrôle » dans les chantiers de réingénierie des processus (RP), partie indissociable à la construction du référentiel d'entreprise.

Le chantier de RP, relatif à la Gouvernance du système d'information (GSI), mené de mai à juillet 2011, a constitué le troisième temps fort. Il a conduit à la mise en place concrète, fin 2011, de la GSI dans la continuité du Comité transitoire de réingénierie

L'AUDIT INTERNE : UNE ANNÉE POSITIVE

Pour l'Audit interne, l'année 2011 s'est distinguée par le rattrapage presque total du retard « reçu en héritage », lors de la mise en place de la mission d'audit interne inter-offices en janvier 2009. Ainsi, en rendant 12 rapports dans l'année, l'Audit interne est parvenu à rattraper le retard de réalisation des missions résultant des programmes des années précédentes. Il a également réussi à mettre en œuvre et conclure huit des neuf missions prévues à son programme annuel (contre 7/10 en 2009 et 2010). Ce progrès, salué dans le rapport de la Commission de certification des comptes organismes payeurs (CCCOP) pour l'exercice 2011, a notamment été rendu possible par l'abandon, au 1^{er} janvier 2011, des prestations d'audit pour le compte de l'Odeadom, l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer.

En 2011, **26,4 millions d'euros** ont été versés par FranceAgriMer au titre des aides de crise au profit de **2 221 bénéficiaires.**

des processus et du système d'information, créé en février 2011.

Ce chantier visait cinq objectifs principaux :

- rationaliser la sélection, la régulation et l'arbitrage des projets et des demandes d'évolution du SI ;
- assurer la coordination et un suivi spécifique des opérations informatiques issues de décisions des réingénieries de processus ;
- évaluer et surveiller la performance des portefeuilles en contrôlant les projets, programmes et applications, tout au long de leur cycle de vie ;
- optimiser l'allocation des moyens informatiques et le suivi de leur utilisation, s'assurer de la mise en conformité du SI avec la politique de sécurité ;
- enfin, faciliter le fonctionnement et la collaboration entre les différents acteurs des SI de manière à améliorer les services attendus par les utilisateurs ou les usagers.

La mise en place de comités prenant en compte l'ensemble des aspects du SI avec, comme instance de décision, de suivi et d'arbitrage, un Comité de gouvernance du SI mensuel présidé par le directeur général de FranceAgriMer, a été décidée. Une cellule

d'appui à la gouvernance du SI a été créée pour assurer l'animation et le pilotage de son dispositif, ainsi que la gestion de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, dernier temps fort, les orientations du Plan de continuité d'activité ont été arrêtées. Sa mise en œuvre concrète devrait aboutir en 2012 pour couvrir la période 2013/2016.

La MRCF, fil rouge des travaux de l'Agence comptable

Parmi les chantiers d'importance conduits par l'Agence comptable en 2011, la maîtrise des risques comptables et financiers (MRCF) a connu des avancées significatives. La MRCF constitue, en effet, le fil rouge des projets mis en œuvre par l'Agence comptable dès la phase de préfiguration de FranceAgriMer. En 2011, les modalités de déploiement du projet au sein de l'établissement ont été fixées et la MRCF se met en place en tenant compte des divers projets structurants de l'établissement. Un premier bilan des actions menées depuis 2008 a été réalisé. Il a permis de dégager 12 axes de travail pour les trois années à venir :

- des comptes à l'état de l'art ;
 - un contrôle intelligent de la dépense ;
 - une gestion conforme et dynamisée de la recette ;
 - une trésorerie ajustée et sécurisée ;
 - une gestion budgétaire optimisée ;
 - la mobilisation des Ressources humaines sur les MRCF ;
 - une informatique dédiée plus sûre et plus efficace ;
 - l'écoute active des organes de contrôle ;
 - une méthode et des outils dédiés MRCF ;
 - un pilotage des actions menées par FranceAgriMer qui prend en compte la MRCF ;
 - des reportings européens aux normes ;
 - des apurements suivis et en réduction.
- En 2011, l'Agence comptable a, par ailleurs, poursuivi ses travaux sur le contrôle intelligent de la dépense (CID), un axe de la MRCF mis en œuvre dès 2009. Le CID vise à développer une approche partenariale et objective sur les processus. Il s'appuie sur la méthode dite du système global, qui peut se définir en cinq phases ou étapes pour être réalisée de façon complète :
- une analyse de risque partenariale ;
 - une identification des risques ;





- ▶ • un plan de contrôle avec échantillonnage ;
- la réalisation des contrôles ;
- un bilan des contrôles afin de mesurer leur impact et leur efficacité.

Cette méthode, initiée et définie par l'Agence comptable, est appelée à être partagée par tous les services de FranceAgriMer.

En 2011, la poursuite du déploiement du CID a été axée sur les mesures à enjeux, sur celles présentant des taux d'anomalies élevés, ainsi que sur les mesures mises en place fin 2010 ou courant 2011. Il s'est agi principalement de mesures portant sur l'OCM vitivinicole, l'apiculture, les fruits à la récréation, les restitutions viandes et les contrats de projets État-Région.

Trois actions phares pour la direction de l'Animation des filières

Au cours de l'année 2011, trois événements ont marqué l'action de la direction de l'Animation des filières de FranceAgriMer : l'expérimentation de la délivrance d'un certificat phytosanitaire, Certiphyto, la mise en place d'une nouvelle procédure pour l'avalisation des billets à ordre pour les collecteurs de céréales et la mise en place des bassins laitiers.

Dans le cadre de la démarche Écophyto 2018, FranceAgriMer a été chargé d'étudier, avec la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du Maaprat, les conditions de la délivrance d'un certificat d'aptitude à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,

appelé Certiphyto. Au terme de cette phase d'expérimentation, ce sont plus de 180 000 certificats qui ont été envoyés à des personnes formées en 2010 et 2011.

La procédure d'aval est, quant à elle, une composante essentielle et historique de l'activité de FranceAgriMer au profit des organismes collecteurs. La loi de modernisation agricole a modifié les conditions d'obtention de l'aval en supprimant la distinction entre collecteurs coopératifs et privés. L'établissement s'occupe désormais en direct des négociants qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Il a donc fallu reprendre totalement les analyses de risques et la procédure de contrôle pour tenir compte de cette nouvelle situation. Cette procédure a

2011, UNE ANNÉE CALME SUR LE FRONT DES AIDES DE CRISE

Contrairement aux deux années précédentes, l'année 2011 n'a pas donné lieu à des paiements de masse au titre des aides de crise. Ainsi, les paiements effectués en 2011 se sont établis à **26,4 M€ au profit de 2 221 bénéficiaires** contre 333,4 M€ en 2010 concernant 238 812 bénéficiaires.

L'activité s'est donc limitée à la gestion de dispositifs initiés les années antérieures et à la mise en œuvre de quelques mesures nouvelles débouchant sur un paiement en 2012. De fait, compte tenu des problèmes de trésorerie rencontrés par **les producteurs de laits et de viandes** liés à la sécheresse 2011, un dispositif a été mis en œuvre pour prendre en charge le coût engendré par le report d'un an des échéances des prêts de reconstitution de fonds de roulement contractés

par les éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA), initié en 2010.

En outre, en mai 2011, **le marché des fruits et légumes** au sein de l'Union européenne a subi de très importantes perturbations en raison d'allégations selon lesquelles les concombres étaient à l'origine d'une épidémie causée par la bactérie e-coli. Pour venir en aide aux exploitations de fruits et légumes spécialisées dans la production de concombres, tomates et/ou pêches-nectarines touchées par la crise, une mesure d'accompagnement de type fonds d'allègement des charges financières (FAC) a donc été mise en place.

Enfin, la **filière conchylicole** restant affectée par une surmortalité des naissains d'huîtres, FranceAgriMer a renouvelé en 2011 un dispositif d'aides au titre du fonds d'allègement « mortalité huîtres » mis en œuvre depuis 2009. Ces aides seront payées en 2012.

Dans le cadre du dispositif Certiphyto, ce sont plus de 180 000 certificats d'aptitude à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui ont été délivrés en 2010 et 2011.

été appliquée au printemps 2011 pour la campagne 2011/12.

Enfin, la disparition prochaine des quotas laitiers, début 2015, conduit les pouvoirs publics à engager des modifications réglementaires de gestion des quotas conséquentes. L'une d'entre elles est la création de bassins laitiers interdépartementaux, qui deviennent les échelons de gestion locale des quotas en lieu et place de la gestion départementale. FranceAgriMer a dû adapter son système d'information, projet conduit dans le cadre d'une réingénierie des processus, pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles règles pour les gestionnaires locaux. Depuis, les neuf Draaf de bassins pilotent la gestion des quotas avec les DDTM (directions départementales des Territoires et de la Mer), en lien avec l'unité Régulation et marchés à Montreuil.

La production d'informations économiques

En matière d'informations économiques, FranceAgriMer intervient à plusieurs niveaux. L'établissement procède, tout d'abord, à l'acquisition d'informations socio-économiques sur les différentes filières. Il s'agit de procédures le plus souvent récurrentes qui peuvent concerner :

- le financement d'un système de cotation des produits sur les différents marchés ;
- les achats de données panels de distributeurs ou de consommateurs ;
- la réalisation d'enquêtes annuelles régulières ;
- les observatoires microéconomiques des exploitations ;
- les veilles, notamment concernant les marchés internationaux...

Les informations ainsi récoltées sont traitées

et utilisées pour produire des analyses économiques. Ces analyses sont ensuite présentées dans les différents Conseils spécialisés de l'établissement, puis mises à disposition du public sur le site internet de FranceAgriMer. Elles prennent diverses formes : tableaux de bord, Observatoire des prix et des marges, notes de conjoncture... FranceAgriMer mène également des études qui visent à accroître ponctuellement les connaissances sur un sujet jugé stratégique ou urgent. Le programme d'études est largement cofinancé avec les organisations professionnelles (syndicats, interprofessions, instituts techniques...) ou avec d'autres structures publiques. Une partie est réalisée en interne par les équipes de FranceAgriMer, mais la majorité est partiellement externalisée auprès de prestataires choisis dans le

respect du code des marchés publics. Pour 2011, le programme annuel validé par le Conseil d'administration comportait 98 opérations pour un montant total de 6,6 millions d'euros : 30 % des projets concernent l'acquisition d'informations, 21 % les observatoires, notamment des coûts de production et d'informations microéconomiques, et 49 % des études *stricto sensu*.

Si la plupart des projets relèvent d'approches orientées filière, 14 projets intéressent des approches transversales, dont le tiers sur les valorisations non alimentaires.

Des travaux et études d'intérêt commun à plusieurs filières

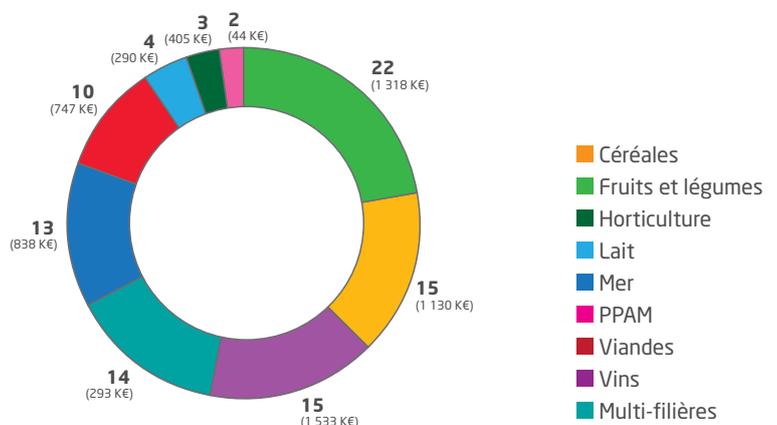
Le regroupement au sein du même établissement de compétences couvrant

LE BUDGET DU PEAD SAUVEGARDÉ

Au titre de l'aide aux plus démunis, un budget de 87,8 M€ a permis à FranceAgriMer d'acheter, au nom des associations caritatives, des produits alimentaires variés, notamment des pâtes, du riz, des produits laitiers, des gâteaux, des veloutés de légumes, du chocolat... En volume, un tiers de produits supplémentaires a pu être livré aux associations caritatives en 2011 par rapport à 2010.

Début avril 2011, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt ne permettant plus d'abonder financièrement le budget alloué au plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Finalement, en novembre 2011, un accord entre la Commission européenne, l'Allemagne et la France a permis de **sauvegarder le budget communautaire annuel pour les années 2012 et 2013**. Ainsi, FranceAgriMer pourra finalement compter, en 2012, sur un budget communautaire global de 70,6 M€, auquel s'ajoute un budget national de 11,0 M€, soit au total 81,6 M€.

Répartition des études en nombre par filières



- l'ensemble des filières agricoles et de la pêche permet d'enrichir les analyses économiques par une mutualisation des informations et un partage des méthodes. Cela facilite également la mise en œuvre d'analyses multi-filières et transversales. Les analyses multi-filières visent à mettre en lumière les points communs et les différences entre certaines filières suivies par FranceAgriMer, en les examinant au travers d'une approche commune (par exemple, leur compétitivité au regard de leurs concurrents internationaux ou la répartition des marges brutes entre les différents acteurs d'une filière...) ou à l'aide d'outils méthodologiques particuliers (outils de veille internationale, prospective, évaluation...). Ces approches, qui traitent des convergences et différences entre filières agricoles, apportent un éclairage sur l'intérêt de combiner démarches communes et prise en compte des spécificités sectorielles. Les analyses transversales définissent et répondent, pour leur part, à des questions communes à plusieurs filières : développement des agro-carburants, évolution des attitudes et des opinions des consom-

Les analyses multi-filières apportent un éclairage sur l'intérêt de combiner démarches transversales et prise en compte des spécificités sectorielles de chaque filière.

mateurs à l'égard de leur alimentation, phénomènes de substitution à la consommation entre familles de produits (viandes/poissons, desserts lactés/fruits, pâtes ou riz/légumes)... En 2011, ces approches ont notamment permis à FranceAgriMer de conduire une prospective sectorielle macroéconomique dans la filière fruits et légumes, en collaboration avec Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais. L'établissement a également participé à des processus d'évaluation des organisations communes de marché européennes vins et fruits et légumes, dans le cadre de comités d'évaluation pilotés par le Mapraat. Il a aussi mis en place un outil de veille concurrentielle internationale sur les bio-carburants, procédé à une première pondération des facteurs de compétitivité de cette filière ou encore réalisé une analyse comparative des comportements d'achats des ménages concernant la viande et le poisson.

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires associe, au sein d'un comité de pilotage, les représentants de toutes les parties prenantes des filières agroalimentaires afin « d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires (...). Il étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles » (article L. 692-1 du Code rural et de la pêche).

2011 a été la première année pleine du dispositif, appliqué aux fruits et légumes, produits laitiers, viandes porcines (fraî-

Les aides versées par la direction de la Gestion des aides au cours de l'année civile 2011 (montants bruts en K€)

Unités/Services	Fonds communautaires	Fonds nationaux	Total versé
Programmes sociaux	88 896,9	11 735,2	100 632,2
Restitutions, produits transformés et certificats	89 569,2		89 569,2
Restructuration et diversification sucrière	29 365,2		29 365,2
Intervention, stockage public et stockage privé	46 491,7		46 491,7
Sous-total Aides communautaires transverses	254 323,0	11 735,2	266 058,3
OCM fruits et légumes	95 978,0	182,4	96 160,5
OCM viticoles	209 049,2		209 049,2
OCM pêche, FEP, POSEIDOM, ARIPA	5 815,6	5 081,7	10 897,2
Sous-total Aides communautaires spécifiques	310 842,8	5 264,1	316 106,9
Gestion de crise	19,9	26 244,5	26 264,3
CPER, aides aux filières et aux exploitations		67 015,8	67 015,8
Programme apicole	2 492,3	1 479,2	3 971,6
Sous-total Aides nationales et apiculture	2 512,2	94 739,5	97 251,7
Total versé	567 678,0	111 738,8	679 416,9

che et charcuterie), viande bovine, viande de volaille. Une organisation de projets a été mise en place pour recueillir, produire, traiter, analyser et diffuser les informations économiques indispensables à l'Observatoire. Elle a mobilisé, à hauteur d'au moins cinq équivalents temps plein, une douzaine d'ingénieurs et analystes de la direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer.

Pour chaque produit alimentaire au menu de l'Observatoire, la démarche générale consiste d'abord à décomposer le prix au détail, suivi mensuellement, en valeur de la matière première agricole incorporée et

2011 a été la première année pleine du dispositif de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

valeurs ajoutées (ou « marges brutes ») par les maillons suivants, industriels et commerciaux, de la filière. La construction de modèles d'estimation de ces marges brutes, adaptés à chaque produit, a mobilisé les équipes pendant les quatre ou cinq premiers mois de l'année 2011, avec de nombreux échanges techniques entre FranceAgriMer et les professionnels, notamment de l'industrie. La collecte de données de prix pertinents a également constitué une part importante de l'investissement initial en 2011.

La seconde phase de la démarche de l'Observatoire consiste à évaluer les coûts que doivent couvrir les valeurs ajoutées ou marges brutes précédemment identifiées. Cette opération est réalisée en retraitant les résultats comptables des statistiques sectorielles et, dans les enseignes de la grande distribution, en mettant en place un dispositif de suivi annuel de la contribution de chaque rayon alimentaire au résultat net des magasins. Les premiers résultats sont attendus pour 2012.

Le premier rapport de l'Observatoire a été remis au Parlement fin juin 2011. Ce docu-

ment de 240 pages présente le dispositif d'information économique mis en place pour répondre aux objectifs assignés à l'Observatoire par la LMAP. Les tableaux et graphiques sur les prix, les marges brutes et les coûts par produit ou filière sont désormais mis à jour chaque trimestre et diffusés sur le site internet dédié à l'Observatoire⁽¹⁾, achevé fin 2011 par FranceAgriMer.

Une réorganisation des équipes de l'International

En matière d'exportation, la direction de l'International de FranceAgriMer a mené des missions d'audit de pays étrangers sur de nombreux sujets : viandes (porc, bovin, volaille), blé (ambroisie), kiwi, pomme... Elle a également préparé une nouvelle convention avec la direction générale de l'Alimentation, qui entérine deux nouvelles tâches confiées à FranceAgriMer, dont la réingénierie du processus d'EXP@DON, un portail présentant les conditions sanitaires et phytosanitaires à l'exportation et sur les conditions des échanges intracommunautaires d'animaux.

Par ailleurs, en raison d'un cadre budgétaire très contraint, la gestion de l'ensemble des

aides à la promotion a nécessité une remise à plat des procédures de priorisation et d'arbitrage. Les difficultés rencontrées sur la gestion des mesures de promotion de l'OCM vitivinicole ont, en outre, conduit à un début de réflexion en vue de les redéfinir.

Enfin, compte tenu des sujets les plus fréquemment abordés, et dans un souci d'optimisation des moyens humains, la Mission Europe et l'unité Coopération ont été fusionnées. Le sujet de l'organisation européenne en matière de marchés est, en effet, au centre des préoccupations des principaux partenaires en matière de coopération avec les nouveaux États membres et les États candidats à l'entrée dans l'Union européenne, d'une part, et les pays de la rive sud de la Méditerranée, d'autre part.

Courant 2012, cette réorganisation se poursuivra avec la création d'un service de l'Action européenne et internationale, comprenant une unité Appui aux exportateurs et une unité Stratégie et coopération européenne et internationale. ●

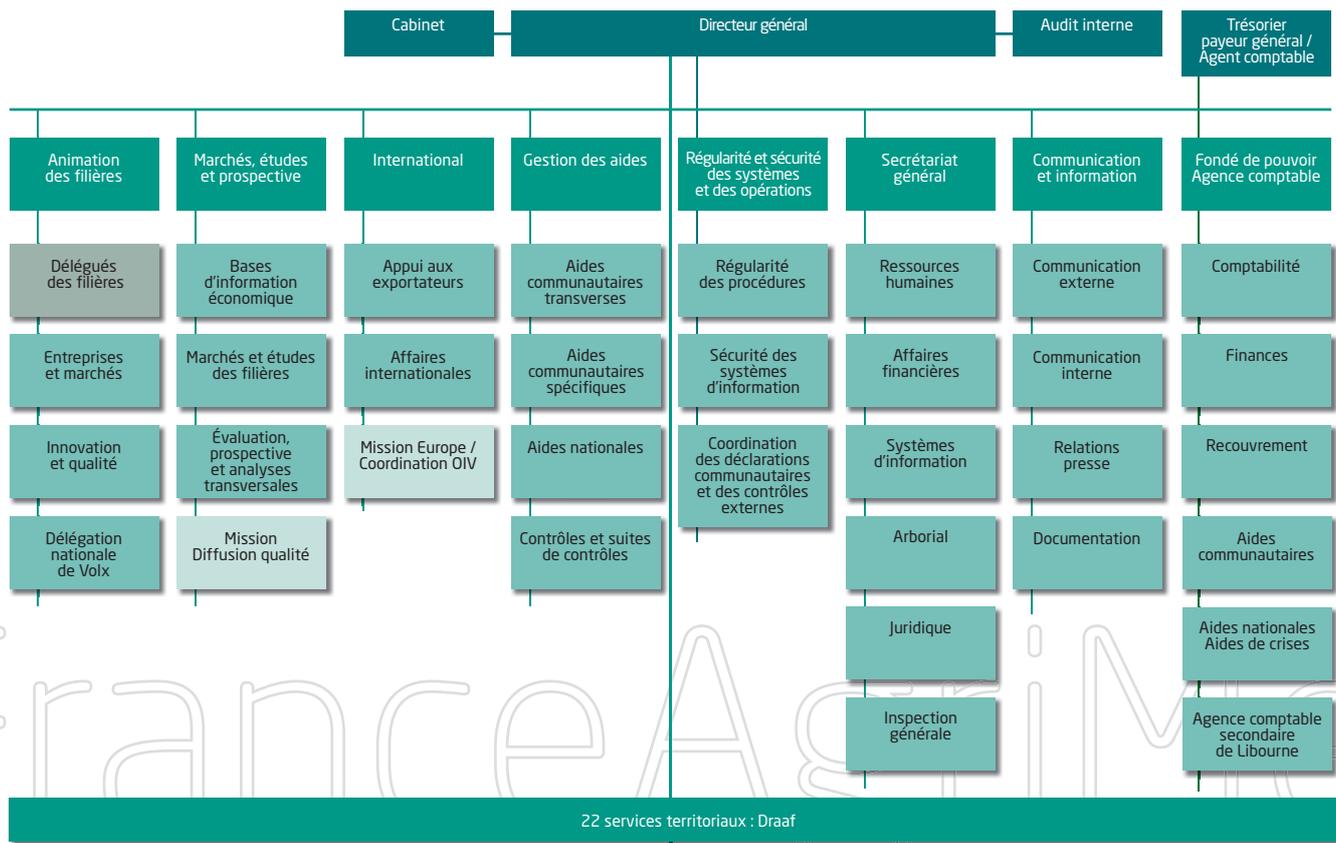
(1) <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr>

COMMUNICATION : UNE COLLABORATION RENFORCÉE AVEC LE MINISTÈRE

En 2011, la direction de la Communication et de l'information de FranceAgriMer a renforcé ses liens avec le ministère chargé de l'agriculture. La collaboration entamée à la création de l'établissement s'est en effet concrétisée par une mutualisation des moyens mis en œuvre lors de différents salons professionnels. En septembre et en octobre, FranceAgriMer a ainsi été présent au Salon des productions animales (Space), à Rennes, et au Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand, sur un stand commun avec le ministère/Draaf (direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et l'Agence de services et de paiement (ASP).

La direction a, par ailleurs, travaillé en étroite collaboration avec la Délégation à l'information et à la communication (Dicom) du ministère sur le lancement d'une campagne de communication sur le plan Écophyto. Le programme, qui s'étale sur trois ans, a débuté par un dispositif en presse régionale quotidienne et en presse agricole présentant trois visuels.

Enfin, les publications de FranceAgriMer ont fait l'objet d'un travail de réingénierie des processus. Les différentes collections ont été redéfinies et les maquettes vont être déclinées pour plus de simplicité, dans le courant du premier semestre 2012. Un travail similaire a également été entrepris pour les publications du Réseau des nouvelles des marchés (RNM).



FranceAgriMer est doté d'un Conseil d'administration et d'un Comité de direction.

• **Le Conseil d'administration** préside au fonctionnement de l'établissement et organise les interventions en faveur des filières. Il se doit de faciliter les débats et de faire émerger des consensus autour de la mise en œuvre de décisions d'intérêt général, partagées par l'ensemble des filières.

Aux côtés de son président, Jean-Bernard Bayard, le Conseil d'administration réunit une trentaine de membres siégeant pour trois ans : des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze Conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval. Le prochain Conseil d'administration sera renouvelé à l'automne 2012.

• **Le Comité de direction** met en œuvre les décisions prises au sein du Conseil d'administration et des Conseils spécialisés des filières. En 2011, il était composé de :

André Barlier, directeur Marchés, études et prospective

Pierre-Yves Bellot, directeur de la Gestion des aides

Christian Bernadat, directeur de l'Audit interne

Frédéric Bianchi, fondé de pouvoir de l'Agence comptable

Fabien Bova, directeur général de FranceAgriMer

Clarisse Combes, directrice de la Communication et de l'information

Hervé Deperrois, secrétaire général

Jean-Jacques François, trésorier payeur général - agent comptable

Patrice Germain, directeur de l'International

Sylvie Hubin-Dedenys, directrice de cabinet

Jean-Claude Graciette, directeur de la Régularité et de la sécurité des systèmes et des opérations

Christian Vanier, directeur de l'Animation des filières

CÉRÉALES /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
SUCRE /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM,
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES /
LAIT /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

En soutenant les filières de l'agriculture et de la pêche en matière d'expérimentation ou d'assistance technique, d'information économique, de promotion, etc., FranceAgriMer poursuit, en 2011, les objectifs qu'il s'est assigné depuis sa création : définir, en concertation, les orientations qui permettront aux filières de s'adapter aux évolutions du marché et d'améliorer leur compétitivité afin de garantir leur pérennité économique.

AGIR SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE



1,5 million d'euros investis en 2011
dans la recherche et l'expérimentation.

Qualité sanitaire des produits, expérimentation, études et promotion ont été les quatre piliers de l'action de FranceAgriMer en faveur des céréales au cours de l'année 2011. De la production à la consommation, tous les maillons de la filière ont bénéficié de leviers d'action pour renforcer leur développement.

Dans un contexte globalisé, les professionnels céréaliers ont à cœur de maintenir leur compétitivité. Sensibles à la question du développement durable, ils s'interrogent sur les moyens de produire plus tout en produisant toujours mieux et ce, dans un contexte économique incertain, pour partie lié à la réforme de la politique agricole commune. Le ministère chargé de l'agriculture et FranceAgriMer ont identifié plusieurs demandes spécifiques, dans des domaines techniques aussi bien qu'économiques, auxquelles ils apportent des réponses sur la durée.

La qualité et la sécurité sanitaires

La qualité et la sécurité sanitaires sont deux priorités pour les céréaliers. Afin qu'elles soient garanties, FranceAgriMer a étendu à la meunerie et aux fabricants d'aliments du bétail son programme d'aides à la qualité sanitaire des céréales, initialement ciblé sur les seuls collecteurs. Ce programme incite notamment les opérateurs à la mise en place de techniques de lutte contre les insectes, de détection des mycotoxines et de diminution des impuretés dans les stocks de grains.

Dans cette optique, un total de 1,474 million d'euros a été consacré en 2011 à six types d'actions : l'amélioration des qualités physique et sanitaire des grains dans les silos, l'amélioration de la qualité physique du maïs, la lutte contre les insectes dans les silos, la détection des mycotoxines dans les moulins (mini-labos), la lutte contre les insectes dans les moulins et le soutien à l'amélioration de la surveillance de la qualité sanitaire des aliments pour les animaux d'élevage.



Accompagner l'expérimentation

En 2011, FranceAgriMer a dédié 1,5 million d'euros à l'expérimentation. Plusieurs axes de travail avaient été retenus. Le premier est le développement de variétés avec, par exemple, la réalisation d'analyses technologiques sur les nouvelles variétés de blé dur pour le compte du Comité technique permanent de la sélection (CTPS), ou encore des travaux sur l'amélioration variétale du riz. Des actions ont également été mises en œuvre en matière de génétique, avec un appui au programme Génoplante sur le maïs et le blé tendre, ou au niveau agronomique avec le programme Solagri, qui étudie l'influence des conditions environnementales dans le sol sur la culture des céréales.

Suivre les marchés et apporter des éclairages économiques

Sur des marchés mondialisés, les opérateurs sont demandeurs d'informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à la compétitivité de leur activité à court terme et à leur pérennité à moyen terme. Ainsi, en 2011, outre ses publications récurrentes sur la qualité des céréales, la répartition variétale et les prix et coûts de production, l'établissement a engagé, en partenariat avec la filière, une étude prospective sur l'évolution du secteur des

UN ESPACE DE DIALOGUE DÉDIÉ À LA NUTRITION ANIMALE

L'organisation de FranceAgriMer, par métiers transversaux à toutes les filières, a mis en lumière le besoin de dialogue entre les filières animales et végétales. Pour y parvenir, FranceAgriMer a mis en place un groupe de travail dédié à la nutrition animale qui, deux fois par an, regroupe les professionnels de l'alimentation animale : fournisseurs de matières premières, fabricants d'aliments et éleveurs. Ils peuvent ainsi échanger sur des sujets économiques et techniques et adopter des positions communes.

1,5
million d'euros
dédiés à la qualité sanitaire
des céréales.



UNE FILIÈRE BIEN ORGANISÉE

Producteurs (dont les multiplicateurs de semences), collecteurs (coopératives et négociants), transformateurs et négociants internationaux représentent les quatre types d'acteurs intervenant dans la filière céréalière. Les collecteurs sont chargés de l'achat, du stockage et de la commercialisation des céréales que leur livrent les producteurs. Ils doivent être enregistrés auprès de FranceAgriMer. En effet, ils sont tenus de satisfaire à un certain nombre de règles techniques et financières (équipements de contrôle qualité, tenue d'une comptabilité matière, fourniture de statistiques...) pour être déclarés en tant que collecteurs.

► semences d'ici 2020, ainsi qu'une veille concurrentielle internationale sur le marché du blé tendre.

FranceAgriMer a, par ailleurs, mis en place un outil d'évaluation des stocks à la ferme en cours de campagne, ce qui améliorera la précision des bilans prévisionnels de campagne (cf. interview p. 17).

Enfin, en 2011, l'établissement a déployé et testé dans huit régions un nouveau programme de suivi de l'état d'avancement des céréales, Céré'Obs. Ce programme permet de suivre de façon hebdomadaire l'état de cinq cultures céréalières en France : le blé tendre, l'orge d'hiver, le blé dur, l'orge de printemps et le maïs grain. Ces données sont rendues publiques depuis avril 2012. Sur la base des observations réalisées par des techniciens sur le terrain, le site <http://cereobs.franceagrimer.fr> présente chaque semaine une synthèse de l'état des céréales, du semis à la récolte, aux niveaux régional et national.

Faire connaître les céréales et leurs atouts

Un budget d'un million d'euros est dédié à la promotion des produits de la filière, qu'il s'agisse de faire connaître l'indication géographique protégée "riz de Camargue" sur le marché français, de développer des actions

de communication dans les régions françaises ou de promouvoir, au sein de l'Union européenne, la qualité des céréales françaises. Ainsi, sept conférences-rencontres ont été organisées en 2011, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, aux Pays-Bas et en Belgique pour informer nos clients sur les qualités de la récolte française de céréales et appuyer la filière française dans sa démarche d'exportation.

Fidèle à sa mission de concertation et d'échanges, FranceAgriMer a également organisé 13 rencontres régionales en début de campagne. Ces événements, prévus en lien avec les Comités régionaux des céréales (CRC), regroupent l'ensemble des acteurs locaux de la filière.

Enfin, l'établissement, en collaboration avec Intercéréales, a souhaité valoriser les céréales et les produits qui en sont issus auprès des professionnels, des prescripteurs d'opinion et du grand public en région. Passion Céréales s'est ainsi vu confier la réalisation d'un sondage d'opinion sur la filière et ses produits dans 18 régions, l'élaboration de 18 diagnostics régionalisés et la conception d'outils de communication (plaquettes sur la filière céréalière et ses produits dans chaque région, développement de 18 sites internet dédiés, véritables vitrines régionales de

1 million d'euros consacrés à la promotion.



LA FILIÈRE EN BREF...

Organisée autour de quatre grandes productions, la filière céréalière occupe **50 % des terres arables** françaises. La France produit un quart des céréales de l'Union européenne, soit près de 65 millions de tonnes par an (données 2010). Elle est le **5^e producteur mondial de blé**. Sur 9 millions d'hectares, les agriculteurs cultivent une dizaine d'espèces, mais les plus importantes sont :

- le blé tendre (35 millions de tonnes en moyenne),
- le maïs (14 millions de tonnes),
- l'orge (10 millions de tonnes),
- le blé dur (2 millions de tonnes).

la filière). Passion Céréales a également mis en place des ateliers régionaux, afin de former ses interlocuteurs à la communication grand public et de définir les messages et les cibles spécifiques à chaque région.

La création d'un pôle accessibilité

Enfin, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres filières, FranceAgriMer, en partenariat avec les pouvoirs publics, l'interprofession et les consommateurs, a participé au lancement, en mars 2011, d'un pôle accessibilité « Céréales et produits céréaliers ». L'objectif : lever les freins à la consommation et améliorer l'accessibilité des céréales en cohérence avec les recommandations nutritionnelles, au double bénéfice des consommateurs et des professionnels de la filière. Trois projets sont aujourd'hui en cours : un parcours pédagogique blé/farine/pain à destination des enseignants et des enfants du CE2 au CM2, un cahier de recettes sur les céréales et les produits céréaliers à destination des chefs cuisiniers en restauration collective et un guide d'accueil des élèves des écoles et collèges chez les professionnels de la filière céréalière. ●

Claire Lelièvre, déléguée filière /
claire.lelievre@franceagrimer.fr

L'ENTRETIEN

“ La production de céréales, une force économique méconnue. ”

Rémi Haquin, président du Conseil spécialisé céréales



Quelles ont été les actions marquantes de FranceAgriMer en 2011 ?

Rémi Haquin : Sans aucun doute la promotion régionale, l'enquête *Stockage à la ferme* et le développement de Céré'Obs. Le Conseil spécialisé a souhaité mettre en œuvre une promotion régionale de la filière et de ses métiers (production, première et seconde transformation), méconnus du grand public, mais aussi des instances politiques départementales et régionales. Or, la filière céréalière est un acteur économique majeur de notre pays. Il était donc nécessaire que, sur le terrain, le grand public, les leaders d'opinion et les décideurs puissent avoir une notion de l'importance de la production céréalière locale en termes d'activité, d'emploi ou encore de maintien des paysages dans les territoires. Meuniers, malteurs, amidonniers ou encore fabricants d'aliments du bétail participent pleinement du dynamisme régional.

Et pour ce qui concerne l'étude *Stockage à la ferme* et Céré'Obs ?

R. H. : L'étude *Stockage à la ferme* est en pleine phase de démarrage. La constitution du panel et les premières enquêtes ont été réalisées, ce qui va nous permettre d'établir un historique et d'avoir du recul. Avec cet outil, nous connaissons plus précisément ce qui est autoconsommé ou stocké à la ferme pour être vendu plus tard. Nous pourrions ainsi affiner le bilan que nous réalisons tous les mois sur la production de céréales. De même, Céré'Obs sera le moyen de disposer de nos propres informations sur les prévisions de récolte et, par conséquent, de ne plus être dépendants des observations des satellites américains. À terme, chacun pourra estimer ses chances d'avoir une récolte importante et de qualité en fonction d'un historique de l'état des plantes à une date donnée. Aujourd'hui, l'outil se met en place mais lorsque nous aurons quatre à cinq ans de recul, il sera vraiment utile. En 2012, nous poursuivrons les efforts entamés sur l'étude *Stockage à la ferme* et Céré'Obs, ces deux outils s'inscrivant dans le long terme. Nous avons, par ailleurs, entrepris une réflexion sur la compétitivité des céréales et instauré un groupe de travail, « Produire plus, produire mieux », dont l'objectif est de trouver des solutions pour satisfaire une demande mondiale importante tout en respectant l'environnement. ●

FAVORISER L'EXPÉRIMENTATION

Au sein de la filière oléo-protéagineux, FranceAgriMer intervient essentiellement en matière d'expérimentation et de promotion. En 2011, différents programmes ont porté sur les maladies affectant les cultures, mais aussi sur les diversifications possibles ou sur la promotion du lin et de l'huile d'olive.

Les professionnels de la filière oléo-protéagineux ont exprimé le souhait de bénéficier des programmes de recherche appliquée et d'expérimentation d'intérêt collectif. FranceAgriMer, en concertation avec eux, a donc consacré les deux tiers du budget 2011 dédié à la filière à ce type d'actions (1 million d'euros), notamment en faveur du pois protéagineux, de la féverole, du lin textile et de la luzerne déshydratée.

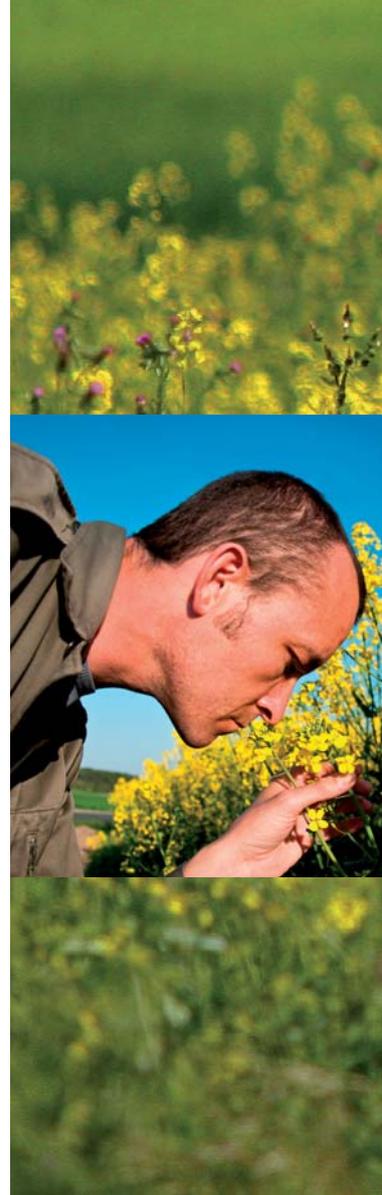
Maîtriser les maladies

Côté protéagineux, des actions en faveur du pois ont été mises en place, visant à maîtriser l'*Aphanomyces euteiches*, une maladie qui provoque d'importants dégâts dans les cultures (une pourriture précoce

de la racine), l'antracnose (maladie due à un champignon microscopique), l'amélioration variétale du pois d'hiver et l'évaluation des innovations variétales de pois de printemps et d'hiver.

Côté féverole, les initiatives ont porté, quant à elles, sur la maîtrise de la bruche, la création de géniteurs de féveroles de printemps et d'hiver et l'évaluation des innovations variétales de féveroles de printemps et d'hiver.

Côté luzerne déshydratée, la recherche et le développement ont visé à améliorer le désherbage de la luzerne, à optimiser la longueur des brins de luzerne ou encore à favoriser la dimension du développement durable des exploitations luzernières en mesurant leur impact environnemental.





8 millions de tonnes d'oléo-protéagineux
sont produites chaque année sur 150 000 exploitations.

Mieux valoriser le lin

Le lin a bénéficié, en 2011, de trois programmes d'expérimentation soutenus par FranceAgriMer. Tous sont conduits par l'Institut technique du lin (ITL).

Le premier programme a été consacré à l'identification des facteurs de résistance du lin à *Verticillium dahliae*, une maladie répandue pour cette plante. L'objectif : créer de nouvelles variétés tolérantes ou résistantes à la verticilliose. Cela permettrait de pérenniser, voire de développer cette culture de diversification sur des

L'un des trois programmes d'expérimentation conduits en 2011 en faveur du lin a visé à créer de nouvelles variétés tolérantes ou résistantes à la verticilliose.

exploitations où il n'est pas recommandé de cultiver du lin aujourd'hui.

Le second programme a visé à favoriser la production de fibres de lin dédiées à des valorisations non textiles, les matériaux biosourcés par exemple. Les contraintes environnementales poussent en effet le marché à s'intéresser aux produits composites éco-conçus. Dans ce contexte, la fibre de lin apparaît comme la fibre naturelle la plus à même de se positionner au côté du carbone et du verre.

Aussi l'étude s'est-elle attachée à évaluer l'influence de la conduite culturale sur les propriétés mécaniques des fibres et à définir un itinéraire technique adapté à la production de fibres dans le cadre d'une filière « lin technique » dédiée.

Enfin, le troisième programme a porté sur la réduction des émissions de poussières dans les usines de teillage de lin.

Un plan d'organisation des opérateurs oléicoles

En 2011, FranceAgriMer a continué de cofinancer, à hauteur de 75 000 euros, le programme OPEO d'organisation des opérateurs oléicoles, qui relève de la PAC. Cinq domaines d'action étaient éligibles : le suivi et la gestion administrative du marché dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table, l'amélioration de l'incidence environnementale de l'oléiculture, l'amélioration de la qualité de la production d'huile d'olive et des olives de table, la mise en œuvre de systèmes de traçabilité, la certification et la protection de la qualité de l'huile d'olive et des olives de table, enfin la diffusion d'informations sur les actions menées par les organisations pour améliorer la qualité des huiles d'olives et des olives de table.



► Promouvoir le lin et l'huile d'olive

Enfin, en 2011, FranceAgriMer a consacré 380 000 euros à la promotion de l'huile d'olive et du lin. Ainsi, les huiles d'olive AOC et AOP du Sud de la France ont-elles pu bénéficier de campagnes de communication radio et internet.

La filière lin, de son côté, est engagée dans un programme de promotion sur trois ans, auquel FranceAgriMer a consacré 225 000 euros en 2011, complétés par des financements européens. Ce programme, baptisé *Be Linen*, est mené par la Confédération européenne du lin et du chanvre (CELC), l'interprofession européenne du lin basée à Paris. Le programme de promotion a lieu en Europe, principalement en France, en Italie et en Belgique.

La campagne a comme objectifs d'augmenter de 25 % les ventes de lin teillé en fibre longue, en favorisant un changement d'attitude et de comportement vis-à-vis du lin, souvent considéré comme une fibre du passé ou un produit réservé à l'été, et de renforcer la présence de la fibre de lin dans les principaux cahiers ou forums internationaux des tendances. Les thèmes traités par cette campagne ont concerné la qualité du produit et ses propriétés intrinsèques (isolant, thermorégulateur, vertus analgésiques, confort, facilité d'entretien...), le haut de gamme, la créativité et l'innovation à partir du lin, la naturalité.

Des supports de communication et des cahiers de tendance présentant des collections *made in lin* ont été réalisés à destination des professionnels de la mode, de l'art de vivre...

À cela s'ajoutent l'organisation de formations et de voyages presse ou de voyages pédagogiques pour les professionnels (stylistes, créateurs, établissements d'enseignement textile, distributeurs...), la participation à des salons spécialisés de mode, textile, tendance, déco... ou encore l'organisation d'événements et d'expositions sur le lin et les créateurs. ●

Claire Lelièvre, déléguée filière /
claire.lelievre@franceagri.fr



Cette année, la production française d'huiles végétales a atteint 2,37 millions de tonnes.



LE MARCHÉ DES OLÉO-PROTÉAGINEUX

L'essentiel de la production d'oléagineux s'adresse au marché français, qu'il s'agisse de l'huilerie, de l'alimentation animale ou, désormais, des biocarburants et de la chimie verte. La production française d'huiles végétales a atteint 2,37 millions de tonnes en 2011.

Le colza, dont l'huile est particulièrement demandée par les industries alimentaires et non alimentaires, produit, après trituration, suffisamment de tourteaux de colza pour limiter la dépendance française en importation de tourteaux de soja.

La filière exporte en outre environ 1,5 million de tonnes de colza, essentiellement vers l'Allemagne et le Benelux, ainsi que 360 000 tonnes de tournesol, principalement vers l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas.

La production de soja reste, quant à elle, insuffisante pour satisfaire la demande intérieure (500 000 tonnes pour la trituration, 115 000 tonnes pour les fabricants d'aliments du bétail et l'extrusion). La France est donc toujours très dépendante des importations de sojas étrangers nécessaires à la fabrication d'aliments du bétail, pour répondre aux besoins en protéines des animaux (110 000 tonnes).

Contrairement aux oléagineux, l'exportation des protéagineux est importante puisqu'elle représente presque la moitié de la production française. Elle constitue un substitut à moindre coût des tourteaux de soja pour les fabricants d'aliments du bétail, français comme étrangers. Les féveroles, elles, quittent pour l'essentiel le territoire national, notamment vers l'Égypte. Hors Union européenne, elles sont en effet plus utilisées pour l'alimentation humaine, alors que l'Europe les réserve aux animaux.

En 2011,

380 000

euros

ont été consacrés à la promotion de l'huile d'olive et du lin.



LA FILIÈRE EN BREF...

Près de 150 000 exploitations agricoles françaises produisent des oléo-protéagineux. Les oléagineux (colza, tournesol, soja essentiellement) occupent 2,2 millions d'hectares et les protéagineux 400 000 hectares. Leur collecte est assurée par des coopératives et des négociants privés.

Sans être régie par une organisation commune de marché spécifique, la filière oléagineuse a su toutefois développer des débouchés innovants, comme le biodiesel.

L'ENTRETIEN

“ Inscrire nos actions dans la durée. ”

Pierre Cuypers, président du Conseil spécialisé oléo-protéagineux



Quelles ont été les priorités du Conseil spécialisé en 2011 ?

Pierre Cuypers : En 2011, nous avons poursuivi notre mission de veille sur les marchés français et internationaux pour l'ensemble des produits intéressant la filière : oléagineux, protéagineux, plantes textiles, fourrages séchés et huile d'olive.

C'est une mission fondamentale qui permet d'avoir une information indépendante, fiable et précise

sur les prix, les volumes ou les transactions ventilés entre les produits à destination alimentaire et ceux à destination industrielle.

Par ailleurs, grâce à FranceAgriMer, nous avons pu bâtir un plan protéagineux de 4 millions d'euros sur cinq ans, visant à favoriser la valorisation des innovations en faveur du pois et de la féverole. L'objectif est de maîtriser les risques de maladie sur ces cultures et d'en améliorer les variétés. Un point fondamental pour une filière qui rencontre des difficultés face à la concurrence internationale sur le soja et les autres produits riches en protéines. Cependant, nous savons que la durée de ce plan ne sera pas suffisante pour réellement aboutir et nous devons trouver, à terme, les moyens pour continuer à accompagner les actions de recherche et de développement.

Et pour les autres produits ?

P. C. : Nous avons souhaité soutenir des actions de promotion sur le lin. Il s'agit d'une culture qui n'occupe pas de grandes surfaces à l'échelon national, alors qu'elle est, à l'instar des protéagineux, très riche sur le plan environnemental puisqu'elle permet une rotation des assolements. C'est en outre une culture fragile économiquement, sa commercialisation dépendant essentiellement des achats chinois. Nous souhaitons donc encourager la consommation de lin textile, en valorisant la qualité du produit (isolant, thermorégulateur, vertus anallergiques, confort, facilité d'entretien...), son côté haut de gamme, la naturalité.

Le Conseil spécialisé a également soutenu les actions de promotion en faveur des huiles d'olive du Midi de la France.

Enfin, en 2011, le travail et l'intérêt du Comité biomasse et biocarburants se sont essentiellement portés sur la production de documents économiques et techniques concernant la place des biocarburants et leur complémentarité avec le marché alimentaire.

Quelle est aujourd'hui votre principale préoccupation ?

P. C. : Comme la filière a engagé un certain nombre d'actions dans la durée, il est évident qu'elle compte sur le maintien du soutien des pouvoirs publics pour les mener à bien. ●



La filière sucrière a réalisé un chiffre d'affaires de **4 milliards d'euros** en 2011, dont 0,8 pour la production.

En matière de sucre, la principale mission de FranceAgriMer consiste en **la gestion de l'organisation commune de marché sucre**. S'y ajoute une mission, plus spécifiquement nationale, d'information et de veille économique et réglementaire.

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE SUCRIÈRE COMMUNAUTAIRE

FranceAgriMer a pour mission de mettre en œuvre les outils de l'organisation commune de marché (OCM) sucre qui prévoit la gestion des quotas, de la production hors quota et du commerce extérieur. À cet effet, l'établissement gère la délivrance des certificats d'exportation et d'importation ainsi que les contrôles liés aux utilisations du sucre hors quota autorisées dans le cadre de contingents d'exportation ouverts par la Commission européenne. Cette gestion des certificats, assurée par la direction de la Gestion des aides, nécessite une forte implication des équipes qui se chargent tout

relèvent de l'OCM. L'établissement administre, enfin, l'ensemble des déclarations (stocks, production) imposées par l'OCM.

Vers la fin de la restructuration sucrière

La direction de la Gestion des aides assure le suivi de la restructuration sucrière engagée en 2008 dans le cadre de l'OCM, restructuration qui a conduit à l'abandon de quotas et à la reconversion de 5 000 planteurs sur le territoire métropolitain. Cette restructuration arrivant à son terme, il faut aujourd'hui libérer les cautions qui lui étaient liées.

tion. Afin d'en garantir la bonne exécution, chaque bénéficiaire devait déposer une caution s'élevant à 120 % du montant des aides. Des sommes conséquentes pour les fabricants qui, par exemple, ont bénéficié de 500 millions d'euros d'indemnisation. Une fois leurs engagements tenus, contrôlés et validés, ils ont pu commencer à recouvrer ces montants en 2011.



La France est le 1^{er} producteur européen de sucre et le 1^{er} producteur mondial d'éthanol de betterave.

à la fois des dépôts de caution, du suivi, de la gestion administrative des demandes ou encore de l'exécution des opérations. FranceAgriMer gère également les procédures liées au sucre industriel qui, elles aussi,

La réforme prévoyait, en effet, des abandons de quotas en contrepartie d'une indemnisation. Les bénéficiaires, fabricants de sucre en tant que tels ou raffineurs, s'engageaient alors à respecter des plans de restructura-

UN MARCHÉ MONDIAL TENDU

Les trois dernières campagnes sucrières ont été marquées soit par un équilibre fragile de la production et de la consommation (2010/11), soit par un déficit important (14 Mt en cumul sur les deux campagnes 2008/09 et 2009/10). La production mondiale de sucre a, en effet, connu un recul très important lors de ces campagnes et ce n'est qu'en 2011/12 qu'elle retrouvera un niveau supérieur à celui de 2007/08. Malgré une croissance ralentie, la consommation mondiale de sucre n'a été couverte qu'en puisant dans les stocks. De ce fait, le ratio stocks/consommation est descendu à son plus bas niveau historique depuis 1995/96.

Cette situation est la cause première de la flambée des cours mondiaux du sucre jusqu'en 2010/11. Ils ont atteint des records inégalés depuis 30 ans, à 880 \$/t pour le sucre blanc et 690 \$/t pour le sucre roux en juillet 2011.

En Europe, la restructuration engagée dans le secteur sucrier a conduit à des abandons de quotas. Toutefois, les rendements et la teneur en sucre exceptionnels de la dernière campagne ont permis à l'Union européenne de revenir en force sur le marché mondial, France en tête. Cette hausse a permis de livrer plus de sucre sur l'Union européenne (+ 13 %) et d'accroître les exportations vers les pays tiers (sucre hors quota pour l'essentiel, + 52 %).

L'Union européenne représente le débouché principal pour le sucre français, en volume (1,8 Mt) comme en valeur (1 Md€). Les exportations de sucre français s'élevaient à 1,1 Md€ en valeur, soit le quart du chiffre d'affaires de la filière. Le solde des échanges extérieurs est structurellement positif, avec 0,9 Md€ en 2009.





LA FILIÈRE EN BREF...

Le sucre est produit en France à partir de betterave (en métropole) ou de canne (dans les départements d'outre-mer).

Avec plus de 37 millions de tonnes (Mt) de betteraves récoltées en 2011, grâce à des surfaces cultivées en légère hausse et une forte augmentation des rendements, l'année 2011 a connu la meilleure récolte de betteraves jamais enregistrée. Elles permettront de fabriquer 5 Mt de sucre de betteraves (sous forme de sucre cristallisé ou de sirops de sucrerie), auxquelles s'ajoute 0,25 Mt de sucre de canne. En 2011, 390 000 hectares ont été cultivés par 26 000 planteurs en métropole. L'industrie sucrière employait 6 500 salariés en 2008, principalement en automne, puisque l'activité de la filière est saisonnière (de septembre à janvier).

La production de sucre est le fait de huit sociétés en métropole et de cinq autres dans les DOM, qui répondent à tous les besoins des industriels français : sucre de quota, fabrication d'éthanol, utilisations en chimie-pharmacie.

La consommation française de sucre a été de 2,8 Mt en 2010/11. Elle se répartit en usage alimentaire - sucre de bouche (15 % de la consommation), boissons, produits laitiers, biscuits, etc. (60 % de la consommation) - et en usage non alimentaire, pour 0,70 Mt (25 % de la consommation).

► **Un observatoire des marchés**

L'établissement fournit aux professionnels de la filière un ensemble de données économiques et d'analyses sur les marchés, au travers de différentes publications (bulletin mensuel, note de conjoncture trimestrielle « marché du sucre », brochure annuelle). Des analyses

à plus long terme, portant notamment sur les marchés sucriers des grands pays producteurs, viennent également éclairer les différents acteurs sur les perspectives de production et d'échanges dans les années à venir. Ainsi, en 2011, FranceAgriMer a publié des analyses des marchés du sucre thaïlandais et australien.

UNE ACTIVITÉ RÉGULÉE

La filière sucrière est régie par la politique agricole commune qui, selon un régime de quotas, attribue à chaque fabricant un plafond de production pour le sucre alimentaire et garantit notamment un prix minimum pour le produit agricole (betterave en métropole et canne dans les départements d'outre-mer).

La production de sucre peut néanmoins dépasser le quota attribué - on parle alors de sucre hors quota - sous réserve que cette production soit destinée à des utilisations non alimentaires ou exportée en dehors de l'Union européenne. La production hors quota varie selon les années, elle a été de 1,2 Mt en 2010 et de 1,9 Mt en 2011.

Des représentants de FranceAgriMer participent, en outre, aux conférences de l'Organisation internationale du sucre (ISO) et à une réunion mensuelle destinée à un échange régulier d'informations entre experts de la filière : planteurs, fabricants, représentants des syndicats, de l'administration ou des négociants.

La filière sucrière française compte

26 000

planteurs en métropole et emploie

6 500 salariés.

FranceAgriMer a également en charge la mise en œuvre de l'observatoire des prix communautaires, ce qui suppose de recueillir chaque mois, auprès des fabricants, un certain nombre de données sur les prix du sucre.

Fort de cette expertise des marchés et de son rôle dans la mise en œuvre de l'OCM sucre, FranceAgriMer joue un important rôle d'appui et de conseil auprès du ministère en charge de l'agriculture en matière d'élaboration des positions françaises sur le secteur du sucre.

Gérard Thomas, délégué filière /
gerard.thomas@franceagrimer.fr



L'ENTRETIEN

“ Renforcer la compétitivité de la filière. ”

Éric Lainé, président du Conseil spécialisé sucre



Quelle a été la préoccupation majeure du Conseil spécialisé en 2011 ?

Éric Lainé : La réforme de l'organisation commune de marché sucre, qui envisage de supprimer les quotas sucriers dès 2015, a été au cœur de nos préoccupations. Nous souhaitons la reconduction du règlement sucre jusqu'en 2020 afin de renforcer notre compétitivité vis-à-vis de notre principal concurrent, le Brésil, gros producteur de canne à sucre. L'objectif est, en effet, de nous imposer sur le marché mondial en augmentant de 30 %

la compétitivité de la filière. Aujourd'hui, la filière sucre ne coûte rien à l'Union européenne. Au contraire, elle est source de revenus puisque nous sommes soumis à une taxe à la production. Nous sommes, en outre, parfaitement en ligne avec nos obligations internationales vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce. Il n'y a donc aucune raison de supprimer un système qui fonctionne et qui confère une certaine sécurité aux producteurs, aux industriels et aux consommateurs. C'est d'ailleurs la position de l'ensemble des planteurs et fabricants européens.

Comment améliorer la compétitivité de la filière ?

E. L. : Tout d'abord, nous venons de mettre en place un vaste programme sur le génome de la betterave, le programme Aker, qui devrait nous permettre de renforcer la productivité et d'atteindre un niveau comparable à celui du Brésil. Il a pour objectif d'obtenir une betterave plus résistante au gel et aux maladies, ce qui augmentera la capacité de production des usines et les rendements des planteurs. Cela dit, c'est l'ensemble de la filière qui doit améliorer son niveau de compétitivité. Le Brésil, par exemple, a un avantage sur nous en matière d'énergie puisque, pour extraire le sucre de la bagasse, les producteurs utilisent cette dernière pour faire chauffer leurs chaudières. Nous avons donc, nous aussi, réfléchi à des projets d'utilisation de la biomasse dans nos processus de production. ●

RÉPONDRE À LA CRISE ESCHERICHIA COLI

En 2011, FranceAgriMer a continué à appuyer la filière au travers de la production de données économiques et d'études, d'aides pour les exploitations (modernisation du parc de serres maraîchères, rénovation du verger) ou d'actions de promotion. Mais l'année a été marquée par la crise *Escherichia coli*, qui a conduit à la mise en place d'aides d'urgence pour les producteurs de concombres.

Le soutien de FranceAgriMer à la filière fruits et légumes porte aussi bien sur des aides financières que sur des appuis structurels ou organisationnels.

Suivi des marchés et analyses économiques

Au quotidien, FranceAgriMer assure le suivi des prix des fruits et légumes *via* le Réseau des nouvelles et des marchés. Ces prix servent aux acteurs du marché et aux pouvoirs publics, notamment pour les décisions de mise en œuvre des dispositions du Code rural relatives aux situations de crise. Ils participent également à l'application du dispositif relatif à la modération des marges.

L'établissement contribue, par ailleurs, à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation. Il finance, en partie ou en totalité, la réalisation d'études spécifiques sur la filière, dont une veille concurrentielle internationale portant sur six produits. L'objectif : suivre, année après année, l'évolution de la compétitivité des filières françaises par rapport à leurs concurrents pour l'améliorer. Une veille concurrentielle pour la filière pomme de terre a également été mise en place au cours de l'année.

En 2011, FranceAgriMer a animé l'exercice de prospective sur les fruits et légumes frais sollicité par Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais. Cette démarche vise à permettre aux décideurs de définir un ou des futurs souhaitables et de s'interroger sur les moyens de le(s) concrétiser.

FranceAgriMer suit aussi le secteur des fruits et légumes transformés. Des analyses statistiques des secteurs du bigarreau ou du pruneau ont notamment été réalisées en 2001, ainsi qu'une étude sur le secteur de l'appertisé (évolution et transferts de consommation).

L'aide à la construction ou à la modernisation des serres maraîchères

Afin d'améliorer la compétitivité de la production française de légumes sous serres, FranceAgriMer finance un programme d'aide à la construction et à la modernisation de serres maraîchères. Depuis 2007, pour faire face à l'accroissement important du prix de l'énergie, poste important dans le coût de revient des produits maraîchers, un plan serres-énergie a été mis en place. Ce plan a conduit à intégrer dans les dispositifs serres

de FranceAgriMer le financement d'investissements relatifs aux énergies renouvelables et d'investissements économes en énergie pour les serres construites après le 31 décembre 2005. Pour les serres construites avant cette date, un volet énergie dans les serres a été intégré dans le plan végétal environnement (PVE).

En 2011, deux décisions ont marqué ce dispositif :

- sa suspension en mars, les demandes reçues ayant atteint la limite des crédits disponibles ;
- son annulation par le Conseil d'État, au motif que la modulation prévue, plus favorable aux adhérents à l'organisation économique, n'était pas fondée juridiquement.

La fin de l'année 2011 a donc été consacrée à un travail en commun avec le ministère chargé de l'agriculture et les professionnels, pour refondre le dispositif, le sécuriser juridiquement et l'adapter au nouveau contexte budgétaire.

Cela a conduit, en octobre 2011, à la mise en place d'un nouveau dispositif de financement de certains investissements de modernisation du parc de serres maraîchères. Ces aides ont pour ambition d'améliorer l'effica-





Le chiffre d'affaires de la filière fruits et légumes au stade de la production est de

6,8 milliards d'euros.

VIRUS DE LA SHARKA : UNE AIDE POUR TOUS LES ARBORICULTEURS

Afin de soutenir financièrement certaines exploitations touchées par le virus de la Sharka, une aide aux investissements a été mise en place depuis la campagne 2008/09. Elles concernent la replantation et l'installation d'irrigation de vergers de prunus, en dehors des zones touchées par le virus, ou de vergers autres que prunus. Pour la campagne 2011/12, une décision du directeur général de FranceAgriMer en fixe les modalités. Ce texte se substitue aux anciens dispositifs et prévoit que l'aide spécifique Sharka s'adresse à tous les arboriculteurs, qu'ils soient ou non intégrés dans une organisation économique.



dans un seul dispositif rénovation classique et aide spécifique Sharka (voir encadré ci-dessus) et, enfin, prévoir des dispositions spécifiques pour prendre en compte le plan ministériel sur la pêche-nectarine annoncé en septembre 2011.

Escherichia coli : gérer la crise

Fin mai 2011, les autorités sanitaires allemandes ont mis en garde la population sur la consommation de légumes crus, en raison de la possibilité d'une contamination par la bactérie *Escherichia coli*. Les concombres espagnols, puis allemands, ont été mis en cause. L'ensemble de la filière européenne des fruits et légumes en a pâti. Le 5 juillet

Le nouveau dispositif de financement de la modernisation des serres maraîchères, adopté en octobre 2011, vise à améliorer leur efficacité énergétique et la productivité de la filière.

citée énergétique, de favoriser la substitution énergétique au profit de sources d'énergie plus compétitives, de permettre les économies d'eau et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2011, 52 dossiers ont fait l'objet d'une convention avec des producteurs, pour un montant de 5,57 millions d'euros. Le montant des 11 dossiers correspondant à des conventions d'années antérieures à 2011, payés après réalisation des travaux et transmission des justificatifs, s'est élevé à 1,68 million d'euros.

L'aide au financement de rénovation du verger

L'aide aux investissements de rénovation du verger vise à améliorer la compétitivité de la production française de fruits, en favorisant le renouvellement du potentiel de production et l'évolution variétale, afin de mieux répondre aux attentes du marché. Cette mesure est réservée aux arboriculteurs

intégrés dans l'organisation économique de la filière. Le taux d'aide varie entre 15 et 30 %, selon les espèces fruitières et le niveau d'intégration du demandeur dans l'organisation économique.

En 2011, 1 322 dossiers ont été payés pour un montant de 3,65 millions d'euros, dont 13 sur la campagne 2007/08 pour un montant de 30 408 euros, 518 sur la campagne 2008/09 pour un montant de 1,37 million d'euros et 791 sur la campagne 2009/10 pour un montant de 2,24 millions d'euros.

Vers une refonte de l'aide à la rénovation du verger

Depuis fin 2011, une réflexion sur la refonte des dispositifs d'aide à la rénovation du verger a été initiée dans le cadre d'un groupe de travail. Elle vise différents objectifs : simplifier la gestion, renforcer le caractère incitatif du dispositif, supprimer les demandes non suivies de plantation pour avoir une meilleure gestion budgétaire, intégrer



DES AIDES POUR LE STOCKAGE DES POMMES DE TERRE

Pour répondre au **besoin important de capacité de stockage** lié à l'allongement de la période de commercialisation des tubercules et aux opérations de restructuration du secteur, FranceAgriMer a mis en place une aide incitant à la modernisation et au développement des bâtiments de stockage des pommes de terre.

Ce dispositif a été mis en œuvre en février 2011 mais a dû être fermé en mai 2011 en raison du nombre de demandes, trop important au regard du budget alloué (800 000 euros). **Un budget supplémentaire d'environ 150 000 euros** a finalement pu être dégagé afin de répondre aux demandes déposées de février à mai. Fin 2011, des travaux ont été engagés avec les professionnels pour mettre en place un dispositif permettant de gérer les dossiers dans un cadre budgétaire contraint.



Près de 600 000 hectares (208 000 ha en légumes, 183 000 ha en fruits, 158 000 ha en pomme de terre) sont dédiés aux fruits et légumes et à la pomme de terre en France.

2011, des analyses ont révélé que cette crise sanitaire avait pour origine des graines germées en provenance d'Égypte.

Un dispositif d'aide exceptionnelle permettant le retrait du marché des productions touchées a donc été mis en œuvre par la Commission européenne le 8 juin, au travers d'un projet de règlement adopté dans sa version définitive mi-juin avec une enveloppe budgétaire de 210 millions d'euros, portée ensuite à 227 millions d'euros pour l'ensemble des États membres.

Le dispositif a été rapidement mis en place par les équipes de FranceAgriMer, grâce à une forte mobilisation des agents de l'établissement. Dès le 8 juin, les procédures permettant la notification des opérations réalisées à la Commission étaient prêtes. Dans les jours qui ont suivi, en collaboration avec le ministère chargé de l'agriculture, des notes ont été diffusées aux professionnels et à l'administration, pour préciser les modalités techniques de traitement des dossiers. Les opérations indemnisées ont été réalisées par les producteurs et contrôlées par FranceAgriMer entre le 27 mai et le 30 juin 2011. Les dossiers de demande de paiement des opérateurs ayant réalisé des retraits sont parvenus avant le 11 juillet à FranceAgriMer, date limite prévue par la réglementation. Parallèlement, l'application informatique permettant le paiement était développée. Les dossiers (240 opérations pour 85 bénéficiaires) ont ensuite été payés entre le 23 août et le 12 octobre 2011, pour un montant total de 1,6 million d'euros.

Un fonds d'allégement des charges financières

Afin de venir en aide aux exploitations de fruits et légumes spécialisées dans la production de concombres, tomates et/ou pêches-nectarines touchées par la crise du printemps 2011, une mesure d'accompagnement de type fonds d'allégement des charges financières a été instaurée en octobre 2011. Cette aide consiste à prendre en charge les intérêts de l'année 2011 sur les échéances de prêts bancaires professionnels.

UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire pour la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires. Ce dispositif vise à améliorer la consommation de fruits et légumes par les enfants d'âge scolaire, en organisant des distributions hors repas dans les écoles, au moins six fois par trimestre. En plus de ces distributions, les établissements organisent des séances d'information sur les bienfaits de la consommation de fruits et légumes pour la santé, ainsi que sur la saisonnalité des produits. Fin 2011, 1 515 gestionnaires étaient inscrits, dont 398 nouveaux dossiers au cours de l'année. Plus de 2 000 demandes de paiement, présentées par 890 gestionnaires différents, ont été payées pour un montant d'un peu plus d'1 M€.

L'enveloppe nationale allouée pour cette mesure est de 2,26 millions d'euros. L'instruction des dossiers a commencé en 2011, mais les paiements seront réalisés principalement en 2012. Ils devraient concerner environ 350 exploitations.

Les programmes et fonds opérationnels

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire aux fonds opérationnels. Il s'agit d'une aide réservée aux organisations de producteurs de fruits et légumes, sous forme d'un accompagnement de 50 % des dépenses sur des projets de développement, appelés programmes opérationnels. Ces programmes doivent répondre aux objectifs fixés par la réglementation communautaire : assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande, promouvoir la concentration de l'offre et la mise en marché de la production des membres de l'organisation de producteurs (OP), réduire les coûts de production, réguler les prix à la production et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Le total des aides versées en 2011 pour

les fonds 2010 s'est élevé à près de 95 millions d'euros. Le montant prévisionnel des aides pour les fonds 2011 s'élève à 105 millions d'euros.

Définir les orientations stratégiques à l'expérimentation

En 2011, FranceAgriMer a accompagné 13 projets portant sur les fruits et légumes frais et la pomme de terre, pour un budget total d'aide d'environ 930 000 euros. Les principaux thèmes des projets portaient sur l'amélioration de l'efficacité des intrants, l'adaptation des variétés, la conduite culturale, la protection des cultures, l'agriculture biologique, l'amélioration et la caractérisation de la qualité des produits. 25 projets ont, par ailleurs, été conduits sur les fruits et légumes transformés pour un montant de 660 000 euros. Ils concernaient les thématiques « santé et nutrition », « emballage et DLUO », « technologie alimentaire » et « qualité et aptitude technologique de la matière première ».

Afin de définir les thèmes prioritaires à suivre au sein de la filière fruits et légumes frais, le Conseil spécialisé s'appuie sur le Comité stratégique de l'expérimentation dont la mission est d'apporter un éclairage sur les orientations stratégiques de l'expérimentation.

Une promotion réactive

En matière de promotion, le budget initial pour la filière fruits et légumes était de 4,2 millions d'euros. À la suite de la crise de 2011, 2 millions d'euros ont été ajoutés pour permettre, d'une part, de financer des actions spécifiques et, d'autre part, de cofinancer le programme européen de promotion des fruits et légumes, présenté par Interfel, afin de redonner confiance aux consommateurs. Au total, les dépenses de promotion 2011 (comportant le reliquat du budget 2010) ont donc été de plus de 7 millions d'euros pour les actions nationales et de plus de 3,6 millions d'euros pour le cofinancement des actions communautaires. L'objectif est de soutenir les programmes de promotion et de communication dans le



La production annuelle représente

près de **15 millions**
de tonnes, soit

- 5,2 millions**
de tonnes de légumes,
- 2,8 millions**
de tonnes de fruits et
- 7,28 millions**
de tonnes de pomme de terre.

cadre de stratégies définies en partenariat avec les organisations professionnelles, afin d'encourager la consommation et de renforcer ou maintenir les parts de marchés de la production nationale, en France et dans l'Union européenne.

Ces crédits ont permis de financer les actions de promotion et/ou publicité des produits frais sur le marché national, des actions génériques menées par Interfel pour l'ensemble des fruits et légumes frais sur le marché national, au travers notamment de La semaine fraîche attitude, ainsi qu'une partie des actions de promotion des aspects nutritionnels des produits menées par Aprifel. Ils ont également contribué à assurer la présence de la filière sur les salons, en Europe et dans les pays tiers, ainsi qu'à soutenir les campagnes initiées dans l'urgence pour faire face à la crise *Escherichia coli*. Enfin, ils ont aussi permis d'accompagner certaines





- ▶ actions de promotion générique concernant les fruits et légumes transformés.

Le soutien à l'organisation économique

En application de la charte sur la gouvernance définie par la filière en 2008, une mesure de soutien en faveur de l'organisation économique dans le secteur des fruits et légumes a été instituée en décembre 2009. Le dispositif d'aide concerne les programmes d'assistance technique mis en

œuvre par les associations d'organisations de producteurs nationales (AOPn) auprès des producteurs, programmes qui doivent répondre à l'une des trois thématiques suivantes : orienter et coordonner les travaux en matière de recherche/expérimentation sur les thématiques prioritaires au niveau national pour le produit ou le groupe de produits, définir les orientations en matière de normes de qualité, disposer d'outils novateurs d'information, de communication et d'assistance technique adaptés aux nécessités d'évolution du secteur, y compris en situation de crise, en guidant les organisations de producteurs (OP) dans la définition de leurs actions d'amélioration des productions et dans leurs orientations stratégiques (cahiers des charges, études économiques...).

Ce dispositif prévoit que l'assistance technique doit être accessible à tous les producteurs, sans condition d'affiliation aux OP ou autres structures, et doit concerner des services de conseil qui n'ont pas de caractère continu ou périodique et n'ont pas trait

LA FILIÈRE EN BREF..

La France est le 3^e producteur de fruits et légumes dans l'Union européenne après l'Italie, l'Espagne, et le 4^e producteur de pommes de terre à l'état frais (destinées aux marchés du frais et du transformé). Au niveau des échanges mondiaux de pommes de terre à l'état frais, la France reste le 1^{er} exportateur mondial en 2011. 35 % de la production nationale de légumes et 15 % de la production nationale de fruits sont destinés aux industries de transformation. La France est, en Europe, le 1^{er} fabricant de légumes en conserve et le 3^e fabricant de légumes surgelés.

aux dépenses normales de fonctionnement de l'AOPn. En 2011, 15 dossiers de soutien ont été conclus, pour un montant global de 946 500 euros. ●

Cécile Fugazza, déléguée filière / cecile.fugazza@franceagrimer.fr

L'ENTRETIEN

“ Nous devons faire en sorte que les stratégies spécifiques à un produit puissent profiter à toute la filière. ”

Patrick Trillon, président du Conseil spécialisé fruits et légumes



Quel est, selon vous, le rôle du Conseil spécialisé fruits et légumes ?

Patrick Trillon : C'est un espace où s'expriment les véritables questions de la filière et qui permet de les relayer auprès de l'État. Nous portons de réels engagements

sur des stratégies économiques, sur la manière d'aborder la relance de la consommation de nos produits ou encore sur la viabilité des productions agricoles. Notre filière regroupe de nombreux produits et de multiples bassins de production. Nous devons donc faire en sorte que les stratégies spécifiques à un produit puissent, au-delà du marché concerné, profiter à toute la filière.

Quelles leçons tirez-vous de la crise *Escherichia coli* ?

P. T. : Tout d'abord que FranceAgriMer a fait preuve d'une grande réactivité pour accompagner la filière. Cette crise doit également faire prendre conscience à la filière de l'importance

de la communication. Des reportages radio et télé, 48 heures durant, sur *Escherichia coli* ont suffi à annuler de façon dramatique tous nos efforts de promotion. Il est donc impératif d'engager une réflexion sur ces sujets.

Quelles sont vos priorités actuelles ?

P. T. : Nous devons travailler avec les interprofessions sur la compétitivité de la filière, notamment sur les stratégies en matière d'organisation de l'offre, de complémentarité et de compétitivité. Nous devons également développer l'expérimentation. Enfin, il me semble important de souligner que le Conseil spécialisé a mis en place un groupe de réflexion sur l'OCM. Dans la perspective d'une agriculture moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement, la filière fruits et légumes peut légitimement faire valoir sa spécificité à l'occasion des réflexions menées sur l'évolution de l'OCM unique et de la mise en place de la politique agricole 2014. ●



Tabac Création d'un Comité tabac

FranceAgriMer a accompagné la filière tabac dans son effort de restructuration et de mécanisation des récoltes, pour un montant de 1,4 M€ répartis sur 2010 et 2011, dans le cadre d'un dispositif cofinancé par le fonds européen agricole de développement des espaces ruraux (Feader) et les collectivités territoriales. De plus, en 2011, l'établissement a participé aux actions d'expérimentation de l'Association nationale interprofessionnelle et technique du tabac (Anitta), institut technique qualifié qui coordonne l'expérimentation nationale et régionale, collecte et traite les références économiques et les diffuse auprès des planteurs. Le montant total de cet appui est de 340 000 euros pour la période 2011/12.

Enfin, la création, en juillet 2011, du Comité tabac permet de traiter les problèmes spécifiques de cette production, notamment les actions expérimentales réalisées par l'institut technique portant sur la maîtrise et la réduction des nitrosamines et alcaloïdes du tabac produit en France. ●

57 millions d'euros,
c'est le chiffre d'affaires annuel généré par la production tabacole française.

Truffe Accompagner l'expérimentation

FranceAgriMer accompagne la Fédération française des producteurs de truffes (FFT) pour la coordination des expérimentations réalisées dans les régions avec le soutien des collectivités territoriales, dans le cadre des contrats de plan État-Région. 80 000 euros ont ainsi été consacrés à l'expérimentation régionale et 47 000 euros au Comité

de coordination de l'expérimentation (COCE), qui veille à la cohérence et à la complémentarité des programmes régionaux. Les principaux thèmes de recherche portent sur le matériel végétal, les sols truffiers et l'écologie, la climatologie et le statut hydrique, ainsi que sur les pratiques culturales. ●

Le chiffre d'affaires annuel de la filière truffe est de

24 millions d'euros.

Miel Favoriser la concertation

En 2011, FranceAgriMer a organisé des réunions de concertation professionnelle qui ont abouti à la création du Comité apicole, permettant ainsi de mieux structurer la réflexion des différentes représentations de la filière. Les deux premières réunions de ce comité ont permis l'élaboration d'une synthèse commune sur les objectifs stratégiques de la filière.

FranceAgriMer assure, par ailleurs, la gestion du programme apicole communautaire d'un montant annuel de 5,5 M€. Les États membres peuvent établir des programmes nationaux pour une période de trois ans, en vue d'améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture dans l'Union européenne. Cette dernière participe pour moitié au financement des dépenses effectuées dans le cadre de ces programmes nationaux.

La France a choisi d'activer, conformément au règlement CE n°1234/2007, les six mesures éligibles au programme apicole des États membres pour la période 2007/2010 :

- l'assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs ;
- la lutte contre la varroase ;

La France se classe au 5^e rang des pays importateurs de miel, la production nationale ne couvrant que 46 % de la consommation intérieure. Le chiffre d'affaires global est estimé à 100 M€.

- la rationalisation de la transhumance ;
- le soutien aux laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques du miel ;
- le soutien au repeuplement du cheptel apicole communautaire ;
- la coopération des organismes spécialisés en vue de la réalisation de programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

FranceAgriMer a participé à ce programme à hauteur de 1 M€ en 2011, les collectivités territoriales et les établissements de recherche assurant la contrepartie financière sur leur propre budget.

Au plan national, une importante réflexion stratégique est également initiée afin d'élaborer un « plan Abeilles » qui sera proposé au ministre chargé de l'agriculture puis présenté dans le cadre de la réflexion menée au plan communautaire sur la santé des abeilles. L'objectif de FranceAgriMer est d'inscrire le futur plan stratégique de la filière apicole française dans ce cadre générique. ●

Houblon Soutenir la reconversion

Pour aider les 80 producteurs de houblon alsaciens dans leur démarche d'adaptation, destinée à mieux répondre aux besoins du marché, FranceAgriMer met en œuvre un programme de reconversion variétale de cinq ans. L'établissement consacrera ainsi 439 000 euros à la reconversion de 240 hectares entre 2011 et 2013. ●

UN DISPOSITIF RÉNOVÉ DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

En 2011, FranceAgriMer a poursuivi ses actions de soutien à la filière, notamment en matière d'aide à la modernisation des serres et des aires de cultures hors sol, de promotion et d'expérimentation.

Soumise depuis longtemps à la concurrence mondiale, la filière horticulture est moins sensible aux aléas des soutiens publics que d'autres secteurs. Elle ne bénéficie pas en effet d'aides communautaires. FranceAgriMer apporte néanmoins son concours aux acteurs de la filière, notamment pour la modernisation de leur outil de production.

Un soutien aux exploitations horticoles et aux entreprises de pépinières

Les exploitations horticoles, souvent de petite taille, doivent en effet investir en moyenne un million d'euros pour un hectare de serre. Cet effort est accompagné par FranceAgriMer afin de permettre, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'économiser l'eau ou de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des exploitations horticoles et des entreprises de pépinières. L'établissement a totalement rénové ce dispositif d'aides en 2011. Alors qu'auparavant les aides étaient attribuées au fil de l'eau, elles font désormais l'objet d'appels à candidature. Les dossiers éligibles sont étudiés, des priorités établies et un certain nombre d'entre eux sont retenus en fonction de l'enveloppe budgétaire dédiée. Au total,



3,4 millions d'euros
consacrés aux aides à l'investissement.

LA FILIÈRE EN BREF

Quatre branches d'activités spécialisées sont regroupées sous le vocable d'horticulture ornementale. Elles ont chacune leurs caractéristiques : fleurs et feuillages coupés, plantes en pot et à massif, pépinières, bulbes.

Au total, l'horticulture représente 5 000 entreprises dont l'activité principale est la production horticole ornementale, pour 18 300 hectares de production, dont 2 000 hectares couverts. Elle génère 150 000 emplois directs et indirects, ainsi qu'un chiffre d'affaires global d'environ 9 Md€ (incluant végétaux, travaux et fournitures).

Le déficit de la balance commerciale de la filière (856 M€ en 2011) est structurel. Les produits français couvrent à peine 50 % de la demande nationale. Le poste des fleurs coupées représente à lui seul plus de 30 % des importations, en provenance notamment des Pays-Bas et du Kenya. Ce secteur se caractérise par une internationalisation des échanges.



1,9 million d'euros a été consacré aux aides à l'investissement en 2011, auquel s'est ajouté 1,5 million d'euros en fin d'année. Cela représente plus de la moitié du budget global (5,5 millions d'euros) dédié à l'horticulture.

La poursuite des actions sur la fleur coupée

La mise en œuvre du dispositif en faveur de la fleur coupée s'est également poursuivie en 2011 avec, entre autres, des audits technico-économiques et un dispositif d'aides aux investissements de production et de post-production. La réalisation des audits a pour objectif d'analyser la viabilité des entreprises, d'expertiser leur stratégie commerciale et d'éclairer la pertinence des projets de diversification des entreprises du secteur. Des aides incitatives sont ensuite

octroyées aux producteurs pour l'achat de variétés traditionnelles ou anciennes, par exemple, et de petits matériels. En 2011, le budget alloué à cette mesure s'est élevé à 730 000 euros.

Un appui à l'expérimentation

FranceAgriMer a participé, à hauteur de 350 000 euros, au financement des actions d'expérimentation réalisées par l'institut technique de l'horticulture, l'Astredhor. En 2011, les projets ont porté sur les économies d'énergie, l'environnement, les techniques culturales, la protection des cultures et l'élargissement de gamme. FranceAgriMer a également contribué, à raison de 1,2 million d'euros, aux actions d'expérimentation réalisées par les 13 stations régionales du réseau Astredhor, via les contrats de projet État-Région.

La réalisation d'études et de panels

En 2011, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total de 411 000 euros. Ainsi, deux études de type usages et attitudes ont été réalisées simultanément. La première a porté sur la perception et le comportement de consommation des particuliers en matière de végétal d'ornement, la seconde sur l'identification et le profil du consommateur concernant l'achat de prestations de services en horticulture ornementale. L'établissement a, en outre, relancé l'observatoire des données structurelles des exploitations horticoles et pépinières, qui permet de mesurer les évolutions régionales de l'univers de la production, et poursuivi le financement de l'observatoire des données économiques et financières des exploitations horticoles et pépinières qui mesure, notamment, les évolutions en matière de trajectoire financière des entreprises.

Une aide à la promotion

Le budget consacré en 2011 à la promotion du secteur de l'horticulture ornementale s'est élevé à près de 700 000 euros. FranceAgriMer contribue aux actions de promotion collective réalisées par l'interprofession, Val'hor. En 2011, l'établissement a notamment cofinancé les campagnes de communication destinées à développer les marchés de l'horticulture et du paysage à l'occasion des fêtes (Saint-Valentin, fête des mères, fête de la Sainte Fleur). Il a également soutenu les Assises internationales du paysage de Strasbourg, au cours desquelles le *Manifeste pour une Cité Verte* a été présenté. La filière développe en effet la démarche citoyenne européenne « Cité Verte » qui vise à faire de la cité, entendue comme lieu de vie, un espace où le végétal, l'aménagement du paysage et la nature en ville assurent aux citoyens des bienfaits en termes de qualité de vie, de bien-être, de développement du lien social et de protection environnementale. Ainsi, depuis plus de deux ans, 70 propositions en vue d'une meilleure intégration du végétal



► aux espaces de vie ont été synthétisées dans le *Manifeste pour une Cité Verte*. Ces réflexions sont destinées aux décideurs publics et privés et font l'objet d'une campagne de promotion de Val'hor, cofinancée par FranceAgriMer.

Enfin, l'établissement accompagne la filière sur différents salons. Ainsi, la finale nationale 2011 de l'Oscar des jeunes fleuristes, concours organisé par la Fédération nationale des fleuristes de France (FNFF), s'est déroulée, les 19 et 20 février 2011, sur l'espace de FranceAgriMer au Salon international de l'agriculture à la porte de Versailles, à Paris.

FranceAgriMer a, par ailleurs, participé au Salon du végétal, lieu de rencontre privilégié pour les professionnels du secteur, qui s'est tenu du 15 au 17 février 2011 au parc des expositions d'Angers. FranceAgriMer était présent sur le « village interprofessionnel » aux côtés de l'ensemble des organisations professionnelles de la filière horticole.

Valoriser la qualité environnementale

La filière s'est engagée dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles et a élaboré un dispositif appelé « Plante Bleue », en réponse aux exigences du Grenelle de l'environnement. Cette certification permet de valoriser les entreprises de production de végétaux d'ornement qui respectent des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. Plante Bleue permet d'identifier plus clairement la qualité de production et représente un argument de vente supplémentaire.

FranceAgriMer accompagne aussi l'interprofession Val'hor dans sa campagne de promotion de la marque « Plante Bleue », dans un premier temps auprès des producteurs et de la distribution, puis, dans un second temps, auprès des consommateurs. ●

Daniel Rollin, délégué filière / daniel.rollin@franceagri.fr

L'ENTRETIEN

“ Conforter la pérennité économique de la filière. ”

Jean-Pierre Mariné, président du Conseil spécialisé horticulture



Quels ont été les axes de travail principaux du Conseil spécialisé horticulture en 2011 ?

Jean-Pierre Mariné : Si notre filière peut sembler modeste, elle compte néanmoins plus de 5 000 exploitations qui représentent 25 360 emplois directs, dont 16 000 salariés permanents, et génère un chiffre d'affaires d'environ 1,9 milliard d'euros (comparable à celui de la pomme de terre). Le mouvement

de concentration se poursuit avec une érosion moyenne de 3,5 % par an. Le secteur est particulièrement exposé à la concurrence internationale et la moyenne d'âge des producteurs s'élève. Nos travaux ont donc porté sur trois thématiques, essentielles pour l'avenir de la filière. La première est l'accompagnement à la modernisation de l'outil de travail. En la matière, nous avons rencontré quelques difficultés puisque ce n'est qu'en fin d'année que nous avons pu disposer des crédits nécessaires pour répondre à la majorité des demandes.

Notre seconde priorité a été la promotion. Nous sommes en effet en concurrence avec des pays comme la Hollande pour la commercialisation de nos produits et il est important de nous faire connaître. En matière de fleurs coupées, par exemple, ces actions sont réellement fondamentales. Enfin, l'expérimentation est, elle aussi, primordiale. Elle permet de mieux répondre aux attentes du marché et de proposer des produits nous permettant de nous différencier de la concurrence. Ces trois actions complémentaires poursuivent un même objectif : conforter la pérennité économique de la filière, même si les financements ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Quelle action novatrice vous semble emblématique de la volonté du Conseil spécialisé de dynamiser la filière ?

J.-P. M. : La démarche « Plante Bleue », qui résulte d'une réflexion conduite par la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et de la pépinière, me semble particulièrement importante. De fait, elle se veut une référence pour une approche très raisonnée des cultures, notamment au niveau de l'utilisation de l'eau ou de l'énergie. Cela correspond au souci actuel de préserver l'environnement et à une attente des consommateurs. C'est également un enjeu de taille du point de vue économique.

La main-d'œuvre, l'énergie et l'eau sont les trois postes les plus importants en termes de charges pour la filière. Réaliser des économies sur les deux derniers est donc source de compétitivité pour nos produits. ●

UNE FILIÈRE PÊCHE RÉORGANISÉE



460 millions d'euros,

c'est le chiffre d'affaires 2011 des 3 000 entreprises conchylicoles françaises.

La filière pêche et aquaculture connaît d'importantes évolutions avec, notamment, la création de France Filière Pêche, une association aux compétences élargies.

Parmi les faits marquants de 2011, la reconfiguration élargie de France Filière Pêche (FFP) marque une réelle avancée pour la filière pêche. La naissance de l'association France Filière Pêche, le 3 mars 2010, visait à remédier à un manque de gouvernance professionnelle, tous les maillons de cette filière étant invités à participer à l'association. Cependant, faute de financement, celle-ci n'avait pu atteindre un stade opérationnel. En juin 2011, les acteurs de la grande distribution, qui ont vu leur charge fiscale allégée sur leurs ventes de produits de la pêche, ont accepté de verser une contribution volontaire de l'ordre de 30 millions d'euros par an à FFP. Cette somme permettra d'engager des actions dans le domaine des économies d'énergie, des pratiques de pêche durable et de l'identification de la production française

de qualité sur les étals sous la marque « Pavillon France », qui sera lancée en 2012. En effet, moins d'un tiers du poisson frais consommé sur le territoire est débarqué par des navires français et il n'est pas identifié comme tel sur les étals.

Des marques d'identification pour les productions de la pêche

FranceAgriMer a encouragé la mise en place de cette gouvernance économique au travers des travaux du Conseil spécialisé pêche et aquaculture. La marque « Pavillon France » est basée sur une sélection de produits de qualité standard débarqués par des navires sous pavillon français, tracés jusqu'aux consommateurs. FranceAgriMer ne pouvait pas cofinancer la communication de cette marque en raison des règles de concurrence européennes imposées pour

La marque « Pavillon France » est basée sur une sélection de produits de qualité standard débarqués par des navires sous pavillon français, tracés jusqu'aux consommateurs.

LES FINANCEMENTS DE FRANCEAGRIMER

En 2011, les moyens engagés pour la pêche et l'aquaculture ont atteint **19 M€ dont 5 M€ issus de la taxe fiscale affectée versée à l'établissement** (0,27 % de la valeur de la première transaction sur le territoire français), répartis comme suit :

- l'appui aux mesures du CIOM pour l'outre-mer : 1,65 M€ pour l'ARIPA, nouvelle interprofession pêche et aquaculture de La Réunion ;
- les investissements à terre (amélioration des installations de débarquement et de vente du poisson) : 0,7 M€ ;
- l'aide à la fusion des organisations de producteurs, à la modernisation du mareyage et à l'appui technique : 2,5 M€ ;
- la promotion collective : 3,7 M€ dont 1,7 M€ en maîtrise d'ouvrage directe ;
- la connaissance des marchés et études économiques : 0,8 M€ ;
- les mesures exceptionnelles : 9,25 M€ dont 5,2 M€ pour les arrêts temporaires de pêche, 3 M€ pour le fonds d'allègement des charges ostréiculture pour les mortalités de naissains d'huîtres et 0,4 M€ pour l'aide transitoire à l'équarrissage en pisciculture.

S'y ajoutent environ **3 M€ du fonds européen pour la pêche** sur son volet économique et **8 M€ pour les paiements de l'OCM et de Poseidon**, un programme qui facilite le transport de la pêche des DOM.

les financements publics. FFP s'est toutefois inspiré, pour les produits estampillés « Pavillon France », de certains modules d'un cahier des charges générique élaboré par l'établissement en collaboration avec les associations régionales qualité.

FranceAgriMer a également élaboré un référentiel de certification des bonnes pratiques de pêche, « Pêcheurs responsables », marque déposée à l'INPI, ou encore un éco-label public de pêche qui se veut la transposition opérationnelle de la loi Grenelle de la mer. Le Conseil spécialisé pêche et aquaculture a validé ces outils mis à la disposition de la filière. Il a favorisé une démarche équivalente pour la pisciculture conduite par le CIPA, l'interprofession de l'aquaculture, qui a abouti à la mise en place d'un cahier des charges unique de production.

L'accompagnement de la conchyliculture et de la pisciculture

Les Assises de la conchyliculture de 2010 ont permis aux professionnels de déterminer 50 actions à entreprendre à moyen terme pour répondre à la crise sanitaire à laquelle ils sont confrontés depuis plusieurs années. Aider les producteurs touchés, mais aussi développer la recherche biogénétique, diversifier les exploitations,



Ventes déclarées en halles à marée en 2011

Nombres de halles à marée en 2011 : 40

Ventes par les bateaux français quantités vendues



Ventes par les bateaux étrangers quantités vendues



Source : FranceAgriMer



fidéliser le consommateur malgré une hausse des prix nécessaire à l'équilibre des exploitations, font partie des axes retenus. FranceAgriMer accompagne le Comité national de la conchyliculture, porteur de ces évolutions. En 2011, l'établissement a également consacré 3 millions d'euros de bonification de prêts bancaires accordés aux ostréiculteurs affectés par la mortalité des naissains d'huîtres.

En aquaculture, la production de truites compte parmi les plus importantes en Europe. L'établissement appuie ce secteur, qui doit rester à la pointe de la qualité et de la promotion face aux productions concurrentes mondialisées, comme le saumon.

Appuyer les organisations professionnelles

Les réflexions sur la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) pêche ont continué en 2011 au sein de FranceAgriMer. Un groupe de travail dédié a synthétisé les attentes des filières pêche et aquaculture, validées par le Conseil spécialisé et transmises à la Commission européenne par le ministre en charge de l'agriculture et de la pêche, début 2011. Cette proposition recommandait des évolutions structurelles, notamment au niveau des organisations de producteurs et des interprofessions, socle de l'organisation

des filières. Constatant l'inefficacité de l'OCM, les filières françaises y préconisaient, dès avant la parution des propositions réglementaires de la Commission, le 13 juillet 2011, de passer d'une pratique de soutien du marché par le retrait-destruction indemnisé à une logique de valorisation des organisations professionnelles (OP) et des interprofessions par le renforcement de leurs moyens. Des possibilités d'étiquetage plus explicites que le trop général « pêché en Atlantique du

Nord-Est » ont été demandées de manière à mieux renseigner le consommateur. La filière insiste pour que les règles communautaires, plus contraignantes que dans la plupart des pays tiers, accompagnent la valorisation de la qualité, des conditions sociales et de la protection des ressources. Malheureusement, la Commission est restée muette sur la proposition d'un cadre communautaire d'écolabel comme sur l'instauration de conditions plus équitables pour les échanges avec les pays tiers.

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES ET DE L'ORGANISATION COMMUNE DE MARCHÉ

La réforme en cours de négociation à l'échéance 2013, sur la base de projets de la Commission européenne publiés en 2011, porte sur deux points principaux :

- la **politique commune des pêches (PCP)** axée sur la protection de la ressource : atteinte du « rendement maximum durable » en 2015, interdiction des rejets des captures accessoires en mer, renforcement des contrôles et appui à la politique maritime intégrée, régulation libérale de la flotte par des « concessions de pêche transférables » (monnayables), fin des aides de sortie de flotte et des arrêts temporaires, relance de l'aquaculture.

Forte du mémorandum issu des Assises de la pêche, la pêche française s'oppose à la majorité de ces mesures. La position française devra proposer des mesures alternatives et rechercher l'appui d'autres États membres ou obtenir des moyens d'accompagnement.

- l'**organisation commune de marché** : le projet de passer d'un régime d'intervention devenu inefficace au financement de moyens de valorisation économique des productions est plus favorable aux attentes françaises. Les organisations de producteurs renforcées élaboreront des plans de capture et de commercialisation « co-financés » à hauteur de 3 % maximum du chiffre d'affaires des adhérents, pour des programmes d'équipements innovants, de qualité, de promotion, etc. Un terme sera mis au retrait-destruction indemnisé, remplacé par un stockage privé dont la France demande un financement pérenne, indispensable aux aléas d'une production soumise aux aléas climatiques et biologiques.



FranceAgriMer a consacré

3,7 millions d'euros,

aux actions de promotion collective de la filière pêche et aquaculture en 2011.

► Produire de l'information économique

FranceAgriMer assure un suivi conjoncturel des marchés et réalise des études économiques ponctuelles pour informer les acteurs de la filière. Le recueil et la synthèse de ces informations, utiles aux opérateurs en premier lieu, permettent aussi de fonder des politiques publiques et d'évaluer les effets.

L'établissement gère également le Réseau inter-créées de saisie des notes de vente (obligation communautaire) qui produit des données exhaustives sur la première mise en marché des produits de la pêche. Les exploitations statistiques et leurs interprétations sont ensuite mises à la disposition de la filière. FranceAgriMer assure également l'obligation communautaire de saisie des journaux de bord et fiches de pêche, mission qui nécessite une logistique importante (saisie de 4 000 déclarations de pêche par semaine). FranceAgriMer, via le RNM (Réseau des nouvelles des marchés), produit des séries

de prix hebdomadaires en distribution et finance un panel de consommation. En 2011, le projet d'étendre l'Observatoire des prix et des marges a été lancé pour une vision dynamique de la formation des prix des produits de la filière.

Valoriser les productions

FranceAgriMer finance les actions de promotion et de communication générique de la filière pêche et aquaculture. De fait, l'établissement a consacré 3,7 millions d'euros en 2011 à la promotion collective dont 1,7 million d'euros en maîtrise d'ouvrage directe pour la communication générique pêche et 2 millions d'euros en appui aux

LA FILIÈRE EN BREF...

La pêche et l'aquaculture française produisent **690 000 tonnes pour 1,6 Md€**. La production française représente 25 % de la consommation nationale de produits aquatiques.

La pêche des **7 000 navires français**, dont 4 600 en métropole, représente **300 000 tonnes débarquées en frais et 150 000 tonnes en congelé** pour 22 000 emplois directs dont 19 000 en métropole. La flotte la plus productive se concentre en Bretagne et dans le Nord. La nécessaire gestion de la ressource est globalement comprise des pêcheurs mais ses contraintes restent difficiles : les espèces sous quota représentent 50 % des captures françaises.

En dix ans, les débarquements ont diminué de 25 %. Les importations ont augmenté de 50 % pour un déficit annuel du commerce extérieur de la filière des produits aquatiques de 3,4 Md€. La situation de la pêche française s'est relativement améliorée à partir de 2009, grâce à un regain des captures, sauf en Méditerranée, et une amélioration des prix. Mais le retour d'un prix du gazole élevé, à 0,74 €/l fin 2011, a fortement compromis cette embellie. La pêche française doit faire face à un double enjeu : retrouver sa compétitivité et fortement diminuer son impact sur la ressource halieutique.

- **La conchyliculture** commercialise 160 000 tonnes dont 84 000 tonnes d'huîtres (première en Europe) et 70 000 tonnes de moules pour un chiffre d'affaires de 460 M€. Elle concerne 3 000 entreprises employant 9 300 ETP. La mortalité des naissains d'huîtres, observée depuis 2009 pour des causes multifactorielles que les scientifiques peinent à caractériser, a fait reculer la commercialisation de 40 %. Les prix ont augmenté de 40 % à la production et de 30 % au détail. Les aides publiques, reconduites depuis trois ans, ont permis de sauvegarder les structures de production.

- **La pisciculture** produit 50 000 tonnes dont 35 000 tonnes de truites, ce qui représente un chiffre d'affaires de 180 M€ réalisé par 330 pisciculteurs. La directive cadre pour l'eau et surtout les conflits d'occupation du littoral ont bloqué depuis longtemps son développement alors que la production augmente partout ailleurs dans le monde.

- **L'aval de la filière** repose sur 350 mareyeurs premiers metteurs en marché à partir de 40 halles à marée ; les 305 transformateurs et leurs 15 000 salariés valorisent la pêche française et les matières premières importées (surimi, saumon fumé, conserves). La mise à la consommation (35 kg/habitant/an) est assurée par un réseau de grossistes, 2 900 poissonniers, 3 000 rayons de la grande distribution et une part importante en restauration.

actions pêche, conchyliculture et aquaculture. Ainsi, à l'été 2011, l'établissement a lancé une campagne de communication en radio et presse quotidienne régionale pour combattre l'idée tenace selon laquelle le poisson de nos côtes, simple à préparer, coûterait plus cher que d'autres produits alimentaires consommés dans les mêmes conditions.

FranceAgriMer était, par ailleurs, présent à Kidexpo 2011 afin de sensibiliser les plus jeunes (élèves du primaire et du secondaire), leurs enseignants et leurs familles aux produits de la pêche et de l'aquaculture, en leur faisant découvrir les saveurs et les bienfaits des poissons, coquillages et crustacés dans toute leur diversité. Lors de ce salon,

FranceAgriMer a mis en place un atelier culinaire pour les enfants qui, avec un chef cuisinier, ont réalisé des recettes simples, ludiques, créatives et savoureuses à partir de produits de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, un jeu pédagogique sur les milieux naturels et le respect de l'environnement, *Défends ta planète*, a permis aux enfants de développer leurs connaissances sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, la variété des espèces et leur saisonnalité.

La filière a également participé au Seafood de Bruxelles pour promouvoir les produits de la pêche et de l'aquaculture française sur les marchés internationaux et appuyer les entreprises innovantes qui souhaitent développer leur clientèle. Durant cette manifestation, le

pavillon France, organisé par FranceAgriMer, a réuni, sur un espace commun de plus de 1 000 m², 47 entreprises et structures de la filière pêche et aquaculture : mareyeurs, transformateurs, conchyliculteurs et aquaculteurs. Ces entreprises ont présenté aux visiteurs venus du monde entier la diversité, la qualité et l'innovation des produits français. Le livret de présentation des entreprises du pavillon France, ainsi que la brochure *Les chiffres-clés de la filière pêche et aquaculture en France*, édités en français et en anglais, ont été diffusés auprès des professionnels et des visiteurs. ●

Dominique Defrance, délégué filière / dominique.defrance@franceagrimer.fr

L'ENTRETIEN

“ Recentrer notre action sur les missions stratégiques d'orientation. ”

Hervé Jeantet, président du Conseil spécialisé pêche et aquaculture



En quoi la mise en œuvre de France Filière Pêche est-elle primordiale pour la filière ?

Hervé Jeantet : France Filière Pêche est la résultante d'une réflexion interprofessionnelle incluant tous les maillons de la filière, du producteur au poissonnier.

Tout le monde souhaitait que la production française, qu'elle soit maritime, aquacole ou piscicole, soit plus visible. Depuis la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, le caractère interprofessionnel avait disparu du Comité national des pêches maritimes. Avec la création de France Filière Pêche, chaque acteur a désormais un rôle bien déterminé. Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins travaille sur les pratiques métiers, France Filière Pêche sur la promotion et la mise en avant des produits sous marque nationale issus d'une pêche encouragée à des pratiques plus économes en énergie et plus respectueuses du milieu naturel, FranceAgriMer,

enfin, sur le marché en lui-même, son observation et son animation, ainsi que sur les actions collectives.

Quel est désormais le rôle du Conseil spécialisé ?

H. J. : Auparavant, le Conseil spécialisé jouait par défaut le rôle d'interprofession pêche, chaînon alors manquant. Avec l'émergence de France Filière Pêche, le Conseil spécialisé peut se recentrer sur sa mission première, la réflexion stratégique au service de trois filières : la pêche, l'aquaculture et la pisciculture, sans oublier la pêche professionnelle en eau douce exposée à tant de difficultés. Désormais, nous allons essayer de synthétiser, par filière ou par profession, les besoins les plus importants et leur accorder non seulement des moyens financiers, mais aussi juridiques, ainsi que tous les outils nécessaires à la réflexion de chaque famille professionnelle, notamment en termes d'expertise, d'études ou d'analyses. L'idée, aujourd'hui, est vraiment de recentrer nos moyens sur les missions stratégiques d'orientation qui sont les nôtres, notamment le recueuil et l'élaboration de données économiques au service de la filière. ●

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIÈRE

Au travers d'un appui aux études, aux expérimentations et à la prospective, **FranceAgriMer accompagne la filière** plantes à parfum, aromatiques et médicinales **dans ses évolutions.**



400 000 euros

d'aides ont été octroyés en 2011 aux 17 organisations de producteurs de la filière.

FranceAgriMer apporte son soutien aux actions à caractère collectif et à celles menées par les opérateurs indépendants tels que les organisations de producteurs, les entreprises et les exploitants. Ces actions s'inscrivent dans une politique générale qui favorise le développement durable de la filière, améliore la qualité

des produits et les conditions de travail des professionnels, ainsi que la rentabilité économique des structures. Ces actions sont débattues et validées au sein du Conseil spécialisé de la filière et mises en œuvre par la délégation nationale de FranceAgriMer située à Volx (Alpes-de-Haute-Provence).

Un appui à la recherche et au développement

FranceAgriMer apporte son appui à un certain nombre de structures réalisant des expérimentations spécifiques à la filière. En 2011, le montant global de cette aide représentait 600 000 euros. Trois axes ont été privilégiés : la sélection variétale,

qu'il s'agisse de plantes médicinales, de plantes aromatiques ou de plantes à parfum, l'accompagnement en matière de machinisme, ainsi que la recherche sur une maladie qui entraîne le dépérissement de la lavande et du lavandin. De plus, pour valoriser les acquis de cette expérimentation, FranceAgriMer a mis en place des aides pour que des luttes collectives s'organisent sur des sites pilotes.

Une assistance à projets

En matière d'actions collectives, l'année 2011 a également été marquée par la poursuite de la démarche de développement durable Censo (charte euro-méditerranéenne naturelle et solidaire) dédiée, aujourd'hui, aux plantes à parfum et aromatiques (lavande, lavandin et fenouil). FranceAgriMer a participé activement à l'élaboration du cahier des charges déposé par l'interprofession. Parallèlement, une étude a été menée sur cette thématique afin de mesurer la portée d'une démarche de développement durable collective vis-à-vis des acheteurs finaux et de réfléchir à la manière dont cette démarche pourrait s'articuler avec celles développées par les grands groupes clients.

Préparer l'avenir

FranceAgriMer a piloté plusieurs études et audits afin de mieux cerner les attentes des marchés et leurs perspectives d'évolution pour les plantes à parfum et plantes médicinales. De même, il est primordial d'anticiper les évolutions réglementaires qui peuvent avoir un impact important sur l'activité. Deux études ont notamment été menées en 2011, pour un budget de 80 000 euros : *Adaptation des techniques de production*

et de première transformation des plantes médicinales au regard des normes de fabrication et des attentes des industriels et Évolution des débouchés des plantes médicinales en fonction des évolutions réglementaires et des tendances générales de consommation. Ces deux études ont conduit FranceAgriMer, dans le cadre de ses plans stratégiques, à consacrer un budget de 100 000 euros à la mise en place de programmes d'amélioration de la qualité de la production française au regard des exigences réglementaires et des attentes des industriels.

FranceAgriMer a, par ailleurs, travaillé tout au long de l'année 2011 pour que les aides versées soient compatibles avec la réglementation européenne (règlements d'exemption et notifications). Les différentes mesures sont entrées en vigueur en 2012.

L'établissement s'implique également pour faciliter les autorisations de mise sur le marché (AMM) de produits phytosanitaires qui favoriseront le développement économique de certaines productions, dites mineures, déficitaires sur le marché. Le soutien aux dossiers d'homologation se fait en accompagnant l'assistance de l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques - ITEIPMAI - (80 000 euros) et en soutenant la Fédération nationale des producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (FNPAPAM) dans l'étude

LA FILIÈRE EN BREF...

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte une grande variété d'espèces cultivées ou sauvages, qui approvisionnent les secteurs pharmaceutique, agroalimentaire, cosmétique, ainsi que la parfumerie et les compléments alimentaires. Ainsi, **150 plantes à parfum, aromatiques et médicinales** différentes sont cultivées sur 33 000 ha. Les principales cultures, localisées en Provence, sont les productions de lavandin (15 000 ha) et de lavande (4 000 ha). La sauge sclérée couvre environ 1 000 ha et les plantes aromatiques 600 ha. Une multitude de productions de plantes aromatiques ou médicinales se répartissent ensuite dans **différents bassins de production** : Maine-et-Loire (camomille romaine), Auvergne (gentiane), Bourgogne (bourgeons de cassis), etc. Une vingtaine d'organisations de producteurs reconnues s'adaptent aux besoins des acheteurs pour commercialiser les plantes sèches, fraîches, congelées, distillées en huiles essentielles ou transformées en extraits, issues de l'agriculture biologique ou conventionnelle.

La production française affiche des **labels de qualité** (AOC, bio, IGP) et propose son savoir-faire pour se distinguer de la concurrence étrangère, souvent très présente.

85

millions d'euros,

c'est le chiffre d'affaires estimé de la filière en 2011.



► qu'elle mène sur les résidus de produits de traitement (48 000 euros). Les agents de FranceAgriMer apportent, par ailleurs, leur expertise à ce dossier, en lien avec la direction générale de l'Alimentation. Enfin, FranceAgriMer s'est impliqué dans l'accompagnement de la réglementation REACH au travers d'une étude spécifique sur l'adaptation de celle-ci aux huiles essentielles. Un effort important d'appuis techniques et d'expertise a été fourni par l'établissement sur ce sujet.

Une coopération à l'échelon européen

Les productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont très développées sur le pourtour méditerranéen et en Europe. FranceAgriMer et les professionnels de la filière sont partenaires de plusieurs programmes internationaux d'échanges et de coopération sur des sujets tels que l'éco-

extraction. Ainsi, l'établissement participe au projet européen Mediss, un programme qui vise à développer une filière senteurs-saveurs méditerranéennes innovante fondée sur les principes du développement durable. Un travail est également mené sur des procédés d'extraction pour de nouvelles plantes afin d'identifier des extraits peu ou mal utilisés à ce jour.

Recentrer la promotion

La plupart des produits sont utilisés en tant qu'ingrédients dans des processus de fabrication complexes, aussi l'essentiel des actions de promotion engagées vise à sensibiliser les acheteurs potentiels de plantes (laboratoires cosmétiques ou pharmaceutiques, industriels de l'agroalimentaire ou de la parfumerie...) aux conditions de production et aux labels de qualité. En 2011, FranceAgriMer a choisi d'accompagner la profession sur des salons de portée

nationale, voire internationale, tel le salon allemand Biofach (salon mondial de l'agriculture biologique) afin de lui permettre de disposer de stands collectifs.

Soutenir l'évolution des entreprises

En 2011, FranceAgriMer a maintenu un dispositif de soutien particulier aux organisations de producteurs pour qu'elles puissent développer leurs outils de production en interne. Par ailleurs, un volet de soutien aux plantes aromatiques, notamment aux herbes de Provence, a été mis en œuvre afin d'encourager le développement d'un marché « Origine Provence », marché sur lequel l'offre s'avère aujourd'hui insuffisante. Au total, les aides octroyées aux 17 organisations de producteurs ont représenté un budget de 400 000 euros en 2011. ●

Pierre Speich, délégué filière / pierre.speich@franceagrimer.fr

L'ENTRETIEN

“ Une collaboration fructueuse entre les professionnels de la filière. ”

Bernard Prévault, président du Conseil spécialisé plantes à parfum, aromatiques et médicinales



Comment s'intègrent les plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans l'action de FranceAgriMer ?

Bernard Prévault : Notre filière est un peu particulière et l'on aurait pu craindre, à la création de FranceAgriMer, qu'elle ne soit engloutie dans la masse. Or, il existe un grand respect de

FranceAgriMer vis-à-vis de l'ensemble de ses filières. Bien qu'étant un établissement à multiples facettes, chacun peut exprimer ses spécificités. Nous avons donc pu trouver notre place et faire valoir nos particularités, même s'il faut s'intégrer dans un cadre général qui est parfois difficile à comprendre. Au niveau de la filière, par exemple, nous avons depuis longtemps à faire face au dépérissement de la lavande et FranceAgriMer nous aide à nous organiser et nous octroie des moyens pour tenter d'enrayer ce phénomène.

Quelles ont été les actions marquantes de 2011 ?

B. P. : 2011 est la première année où nous avons mis en place des études économiques sur notre secteur, et notamment sur les plantes médicinales. Ces études nous ont aussi permis de faire le point sur différents aspects en matière de réglementation et d'équipement des exploitations. Le point commun aux différents produits de la filière est en effet l'innovation, qu'elle concerne les principes actifs de certaines plantes, les techniques culturales ou l'anticipation de la réglementation, particulièrement en matière d'hygiène. L'objectif était d'anticiper les évolutions pour savoir où il fallait porter notre effort. Cela a permis d'aboutir à la mise en place d'un plan stratégique, d'un montant de 100 000 euros, pour renforcer les positions de la filière dans la compétition internationale. C'est un bel exemple de collaboration constructive entre les professionnels de la filière, permis par l'action de FranceAgriMer. En 2012, nous allons donc poursuivre nos efforts sur ce qui fait la valeur ajoutée de nos produits. ●

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

23,89 milliards de litres,
c'est la collecte 2011 de lait de vache, soit **5,3 %** de plus qu'en 2010.



En 2011, FranceAgriMer a continué d'aider les professionnels à faire face aux profondes évolutions auxquelles est confrontée la filière lait. Son accompagnement a consisté principalement à préparer la sortie du système des quotas, prévue pour 2015 pour le lait de vache, et à soutenir le plan de sortie de crise de la filière caprine.

Un premier bilan de la redistribution des quotas

Afin de préparer la fin des quotas laitiers (prévue le 1^{er} avril 2015) pour le lait de vache, une campagne de redistribution a été mise en place au sein des neuf bassins laitiers interdépartementaux (Auvergne Limousin, Centre, Charente Poitou, Grand Est, Grand Ouest, Nord Picardie, Normandie, Sud-Est, Sud-Ouest) pour harmoniser les politiques locales. La mobilité des références, jusqu'alors limitée aux départements, a donc été élargie à l'échelle des bassins. Bilan : 920 millions de litres, soit 3,8 % du quota (avec une moyenne de 15 000 litres), ont été redistribués à environ 60 % des producteurs.

Organisme responsable de la gestion des quotas laitiers à l'échelon central, FranceAgriMer est chargé de la comptabilisation des attributions des quotas de production aux éleveurs par les préfets

LA NOUVELLE PHYSIONOMIE DES CHEPTELS LAITIERS

Le régime des quotas laitiers prendra fin le 1^{er} avril 2015. Compte tenu de la durée nécessaire à la constitution des troupeaux, certains producteurs ont déjà pris des décisions concernant l'évolution de leur cheptel de vaches laitières. Ainsi, dans le croissant laitier, notamment dans le Grand Ouest, les effectifs de femelles laitières progressent depuis deux ans aux dépens de ceux de vaches allaitantes. Les premiers signes d'un changement de physionomie de la production laitière post-quotas sont apparus en 2011, avec un renforcement des capacités de production dans le croissant laitier, au détriment des zones de faible densité.

Les Français consomment chaque année 58 litres de lait et 18 kg de fromage par habitant.

coordonnateurs de bassins, de leur contrôle et des éventuelles sanctions à appliquer en cas de dépassement. Pour accompagner la campagne de redistribution, FranceAgriMer a mis en place un système de gestion et d'information. Sur le plan opérationnel, il a fourni à tous les acteurs les outils informatiques nécessaires pour gérer 120 000 demandes et 60 000 attributions, ainsi que les méthodes de travail afférentes.

Un accompagnement spécifique de la filière caprine

Ces dernières années, la filière lait de chèvre a été confrontée à un déséquilibre de l'offre et de la demande. En effet, les disponibilités en matières premières sont supérieures aux capacités de valorisation, ce qui entraîne la constitution d'importants stocks de caillé depuis 2010.

Le plan de sortie de crise, élaboré en 2010 par l'interprofession Anicap, a été examiné en comité spécifique par FranceAgriMer et a évolué vers un plan stratégique. Celui-ci est basé sur quatre grands axes :

- la mise en place d'une contractualisation pour favoriser l'adaptation rapide de l'offre à la demande ;
- l'élaboration d'un cahier des charges « production de fromage de chèvre équitable et durable » ;
- le renfort de la campagne média France initiée en 2010 pour relancer la consommation ;
- la recherche de nouveaux débouchés produits et marchés.

Tant pour le lait de vache que pour le lait de chèvre, l'accompagnement de FranceAgriMer s'est renforcé. L'augmentation des crédits (625 000 euros en 2011, 1 660 000 euros en 2012) constitue un véritable effet de levier, source de valorisation dans des territoires en situation de déprise ou intermédiaire en production laitière bovine.

Une conjoncture volatile qui nécessite l'adaptation rapide de l'offre

L'ensemble des acteurs de la filière est confronté à une forte variabilité des produits industriels (beurre pour l'export et les industries agroalimentaires, poudres) qui représentent 20 % de la production communautaire. Ils doivent également faire face à un manque de visibilité sur les débouchés sur le marché international. Celui-ci a absorbé la progression de la production depuis trois ans, notamment du fait de la demande chinoise. L'enjeu pour la filière est l'adaptation de l'offre aux variations de la demande internationale dans le cadre des contrats nouvellement mis en place.

Dans ce contexte, FranceAgriMer a poursuivi en 2011 un suivi précis des produc-

UN SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR SUPÉRIEUR À 4 MILLIARDS D'EUROS

En 2011, le solde du commerce extérieur du secteur des produits laitiers a dépassé 4 milliards d'euros. Il a progressé de 450 millions d'euros sur la seule année 2011 et de 880 millions en quatre ans, entre 2007 et 2011. Ainsi, depuis 2007, les exportations de poudre de lait écrémé ont presque doublé (+ 97 000 tonnes). Les ventes de fromages ont gagné 65 000 tonnes. Enfin, les exportations de crème (+ 257 000 tonnes) ont fortement augmenté.

L'ENTRETIEN

“ Dès 2011, FranceAgriMer a dû aider la filière laitière à relever trois grands défis. ”

Gérard Budin, président du Conseil spécialisé des filières laitières



Quels ont été les grands enjeux de l'année 2011 ?

Gérard Budin : Nous sommes entrés dans une période de changements majeurs. FranceAgriMer doit relever trois défis. Tout d'abord, la sortie des quotas laitiers, prévue pour 2015, est un grand saut dans l'inconnu. Il faut s'y préparer, même si, dans le cadre de la politique de Bruxelles, des évolutions ont déjà eu lieu, par exemple la hausse graduelle de la production.

La demande mondiale de produits laitiers de pays en forte croissance, comme la Chine, est en augmentation. Notre deuxième défi est de tout mettre en œuvre pour capter notre part de ces nouveaux débouchés. Enfin, la filière, déstabilisée par la volatilité des marchés, devra se structurer pour ajuster l'offre à la demande et s'insérer profitablement dans ce nouveau contexte. FranceAgriMer doit avoir une connaissance très fine de la production française et de son potentiel et savoir les mesurer au plus près pour permettre aux acteurs d'avoir la réactivité nécessaire.

Quelles actions ont permis de relever ces défis ?

G. B. : Concernant la sortie des quotas, aujourd'hui, la nouvelle configuration permet aux producteurs de pouvoir bénéficier, à l'intérieur d'un bassin, de références supplémentaires. L'action de FranceAgriMer, cette année, s'est concentrée sur la structuration et l'évolution de la production dans les bassins laitiers. C'est un enjeu important car l'évolution non contrôlée pourrait conduire à des abandons de production dans certaines régions ou à une inadéquation de la production et de la transformation. Or, la France est très soucieuse de conserver ces équilibres de territoires. Il n'y a pas de lait sans usine. Il faut donc pérenniser et renforcer la transformation dans les zones fragiles : c'est l'objet d'une série d'actions mises en place dans le cadre d'un plan stratégique.

Pour relever le défi d'une conquête à l'international, il faut prévoir les investissements pour transformer le lait en produits qui puissent s'exporter loin. Les transformateurs doivent donc pouvoir s'y préparer. Un plan de soutien et d'adaptation des structures de transformation centré sur les zones fragiles a été mis en place dans ce sens. Enfin, des projets sont en cours pour aider FranceAgriMer à approfondir sa connaissance de la production afin d'en détecter plus rapidement les évolutions.

Quels sont les enjeux pour l'avenir ?

G. B. : Il faut être solide et compétitif. Cette compétitivité doit porter sur les coûts mais aussi sur la capacité à répondre à la nouvelle demande. Nous devons savoir fabriquer des produits parfois sophistiqués, qui offrent toutes les garanties demandées par des clients situés parfois loin de nos bases. Pour la France, grand pays laitier de la planète, il y a là un véritable territoire de croissance. ●

LA FILIÈRE EN BREF

La France, 2^e producteur européen de lait de vache derrière l'Allemagne, fournit 17 % du lait en Europe. 75 000 exploitations laitières produisent ainsi 24 milliards de litres de lait de vache dans les neuf bassins de production français. Près de la moitié de ces exploitations produisent plus de 300 000 litres et représentent les deux tiers de la référence nationale. Depuis 15 ans, la répartition géographique de la référence entre zones de plaine, de montagne et zones défavorisées a peu varié.

La France produit, par ailleurs, 1,8 million de tonnes de fromages, 400 000 tonnes de beurre, 400 000 tonnes de crème, 620 000 tonnes de lactosérum en poudre et 360 000 tonnes de lait écrémé en poudre.

La France est également le 1^{er} collecteur européen de lait de chèvre et le 4^e de lait de brebis.

tions et des marchés et a conduit une série d'études économiques, notamment sur l'utilisation des ingrédients laitiers par les industries agroalimentaires européennes, six ans après la fin des aides de l'Union européenne sur le marché intérieur. Par ailleurs, avec la fin des quotas, au-delà de la régulation des volumes, c'est également d'un outil d'observation des structures de production et de connaissance de la collecte potentielle dont la filière sera privée. Il importe donc de réfléchir dès lors aux objectifs et moyens d'un système alternatif d'observation du potentiel de production qui pourrait être confié à FranceAgriMer.

Un plan stratégique en faveur de la filière

Dans le cadre de la préparation de la sortie des quotas en 2015, la filière lait bénéficie d'un plan stratégique et d'un soutien budgétaire dont une partie est mise en œuvre par FranceAgriMer. Ils doivent permettre de développer les outils industriels de la filière et de soutenir les moyens de production dans les zones fragiles. ●



21,3 kg, c'est la consommation nationale de viande bovine par habitant en 2011, en recul de 0,4 kg par rapport à 2010.

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

Cette année, FranceAgriMer a continué d'accompagner les acteurs des filières viandes rouges et viandes blanches : analyse des marchés, élaboration de plans stratégiques, mise en place de dispositifs d'accompagnement, soutien à l'expérimentation et à l'assistance technique... Des projets dont l'objectif est d'aider la filière à s'adapter aux évolutions des marchés.

En 2011, les filières viandes ont connu de nombreuses évolutions. Dans un contexte de baisse de la consommation, d'augmentation des coûts de production et de diminution de la compétitivité, FranceAgriMer a multiplié les initiatives pour renforcer les filières et leur donner de nouvelles perspectives. Du secteur des bovins à celui des porcins en passant par les ovins, les

volailles de chair, les palmipèdes gras et les poules pondeuses, son rôle a consisté à apporter un appui concret aux opérateurs des filières pour moderniser les élevages, développer la qualité sanitaire et le bien-être animal, soutenir l'organisation des producteurs et les entreprises de transformation et améliorer le fonctionnement des filières et des marchés.

La réforme du système des cotations bovine et ovine

FranceAgriMer a mis en œuvre de la réforme du système des cotations en viandes bovine et ovine. Né dans les années 60, le système précédent ne répondait plus correctement aux besoins de la filière. Sa rénovation a été motivée par la volonté d'être au plus près de l'évolution des systèmes de pro-

duction et des marchés dans un secteur fortement restructuré.

Le découpage géographique pour les cotations GBEA (gros bovins entrée abattoir) est ainsi passé de dix à quatre régions (Lille, Dijon, Toulouse, Rennes) et celui des ovins de cinq à deux régions (Nord et Sud). Avec ces nouvelles régions plus vastes, qui proposent chaque semaine un nombre d'animaux important, il est désormais possible d'élaborer des cotations représentatives suivant une grille plus fine couvrant l'ensemble des transactions pratiquées. Les grilles de cotations ont été révisées à partir d'une proposition interprofessionnelle associant le type d'animal, la race, le poids, et l'âge pour aboutir à une grille nationale, dont les données sont ensuite transmises à l'Union européenne.

La réforme du système des cotations bovine et ovine permet une meilleure représentativité des transactions.

En s'appuyant sur cette nouvelle grille de cotations et la transmission obligatoire des prix par tous les abatteurs de plus de 5 000 gros bovins par an, ce nouveau dispositif permet une meilleure représentativité des transactions : les données transmises portent sur 80 % des animaux susceptibles d'être cotés, contre 53 % dans l'ancienne formule. Il contribue donc à une meilleure connaissance du marché et améliore la transparence dans les transactions commerciales. Il apporte également un éclairage plus précis aux autorités publiques, pour le suivi du secteur, la prévention des crises et l'éventuelle élaboration de mesures spécifiques.

Un plan stratégique pour la filière bovine

Face aux difficultés rencontrées par la filière viande bovine ces dernières années et devant les profondes évolutions des marchés et de la production, l'élaboration

LE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DE VIANDE BOVINE

L'année 2011 a été caractérisée par un **accroissement de la demande en gros bovins sur les marchés extérieurs**, Union européenne et pays tiers (bovins maigres, destinés à l'engraissement, et bovins finis, destinés à la boucherie). Ainsi, globalement, les exportations de viande bovine ont progressé de 9,3 %. Dans le même temps, **les importations en vif sont restées stables** en moyenne sur l'année. Le commerce en vif, déjà largement excédentaire, s'est ainsi à nouveau amélioré grâce à la forte croissance des exportations de viande vers les pays tiers.



d'un plan stratégique a été entreprise par FranceAgriMer en octobre 2011. Ce projet s'articule autour de plusieurs axes :

- l'adaptation de la production aux marchés national et européen et la conquête de nouveaux débouchés au plan international ;
- la maîtrise des coûts de production en élevage et de la productivité afin d'améliorer le revenu des éleveurs et la compétitivité des élevages ;
- l'amélioration de la performance économique des entreprises d'abattage et de transformation ;
- le maintien du potentiel de production dans le contexte de la réforme de la PAC et des difficultés de renouvellement des producteurs.

La poursuite de ces objectifs fera l'objet d'actions concrètes dès 2012.

La poursuite du plan de rénovation dans le secteur ovine

Lancé en 2010 pour restaurer les conditions de production de la filière ovine, le plan de rénovation poursuit trois objectifs :

- l'amélioration des performances technico-économiques des exploitations grâce à un appui technique renouvé ;
- la structuration de la filière et la gestion de l'offre ;
- la valorisation des produits, la segmentation des marchés et le travail sur les signes officiels de qualité.

En 2011, FranceAgriMer a accentué ses efforts sur le deuxième objectif en aidant les organisations de producteurs à se regrouper et à organiser les relations avec leur aval. Six opérations de restructuration impliquant quatorze organisations de



Plus de

27 millions d'euros

d'aides ont été consacrées à la mise aux normes des élevages de poules pondeuses, de palmipèdes gras et de truies gestantes.

- producteurs (deux créations d'union, une extension d'union et trois fusions) ont été soutenues pour un montant d'aide de 295 390 euros et quatre projets impliquant neuf organisations de producteurs sont en cours d'instruction. Au total, le dispositif concerne déjà 23 structures, soit 40 % des organisations de production commerciales.

Un soutien à la mise aux normes des élevages en matière de bien-être animal pour les poules pondeuses, les palmipèdes gras et les truies gestantes

Les dispositifs mis en place ont pour objectif d'apporter une aide financière aux éleveurs qui doivent réaliser des investissements pour l'aménagement de leurs bâtiments d'élevage. 2011 a été une année importante pour les différents secteurs concernés avec la mise en place d'un dispositif d'aide pour le secteur des poules pondeuses dans la perspective de l'échéance du 1^{er} janvier 2012, la mise en place d'un dispositif incitatif pour les producteurs de palmipèdes gras et la relance du programme dans le secteur porcin dont la mise aux normes devra être terminée au 31 décembre 2012. L'ensemble des aides attribuées représente plus de 27 millions d'euros.

Pour les poules pondeuses, 276 dossiers ont été déposés pour 13,4 millions de places de cages aménagées, soit un budget global de 10,8 millions d'euros. Pour les palmipèdes gras, 231 dossiers et près de 271 000 places de gavage en cages collectives ont pu être aidées pour un montant de 5,1 millions d'euros.



UNE BAISSÉ DES ABATTAGES DE BOVINS MÂLES

Après un premier semestre dynamique, on observe un repli des abattages sur la deuxième partie de l'année. Les disponibilités se sont affaiblies à partir de l'été, en raison des abattages plus précoces sur la première partie de l'année et de la hausse des exportations en vif, tant en maigre qu'en gras. Ainsi, sur la période allant de juin à décembre, les abattages de jeunes bovins ont reculé de 7,3 % tandis que ceux de bœufs ont diminué de 11,4 %. Une tendance qui a entraîné une hausse des prix du marché. L'abattage des vaches a, quant à lui, augmenté de 7% sur l'année.

Enfin, pour le secteur porcin, le soutien concerne 507 dossiers pour 78 000 places de truies gestantes, soit un montant total d'aide de 10,9 millions d'euros. Parallèlement, 319 dossiers ont été acceptés au titre de l'aide aux investissements pour l'amélioration des pratiques dans les élevages porcins, dans la limite des crédits disponibles, soit 5 millions d'euros.

Un plan d'action sectoriel pour la filière viandes blanches

L'étude réalisée en 2011 par FranceAgriMer sur la compétitivité comparée des filières viandes blanches dans le contexte euro-



LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE

La hausse des prix à la production, constatée partout en Europe, s'est répercutée sur les prix à la consommation (+ 3,5 % en France). Dans un contexte de crise économique, le facteur prix a été déterminant. Les achats de l'ensemble des viandes de boucherie (restauration hors foyer et ménages) ont donc reculé de 1,0 % et ceux de viande bovine ont diminué de 1,5 %. La consommation de viande bovine s'est centrée sur le haché, le frais et le surgelé, ou reportée sur d'autres viandes moins chères, telles que le porc ou la volaille.

péen a mis en évidence les raisons de la crise structurelle qu'elles traversent. Un consensus s'est dégagé sur l'analyse des différents handicaps expliquant la perte de position de ces filières durant la dernière décennie. L'idée d'un plan sectoriel s'est donc imposée aux représentants professionnels des filières et aux pouvoirs publics. Son objectif est d'agir simultanément sur les principaux points qui freinent l'adaptation du secteur à l'évolution du contexte concurrentiel. Une première phase sera consacrée à la réflexion et à la concertation entre les différents acteurs. Elle débouchera ensuite sur des décisions



L'ENTRETIEN

“ L'avenir de la filière passe par la conquête de nouveaux marchés à l'exportation. ”

Pierre Chevalier, président du Conseil spécialisé ruminants et équidés



Quel bilan dressez-vous pour la filière viandes rouges en 2011 ?

Pierre Chevalier : L'année 2011 a été marquée par un fort niveau de production de viande bovine avec la décapitalisation des cheptels de femelles laitières et allaitantes, et par le développement des exportations vers les pays tiers. Après quatre ans de crise, l'ouverture de nouveaux marchés au plan

international a permis le redressement des prix sur le marché français. Dans ce contexte économique complexe et tendu, avec des échanges en pleine évolution, le Conseil spécialisé a décidé de réfléchir à un plan stratégique pour la filière bovine.

Un travail important a été effectué sur l'analyse du marché de la consommation française, mais aussi communautaire et mondiale. Ces expertises rendent compte de la situation économique de la production, des abattoirs, des entreprises... Par exemple, nous savons que le nombre de vaches laitières va baisser en France, que nous allons faire face à une érosion de la production de viande bovine, que les consommations nationale et européenne vont rester stables... Nous savons aussi que la production de notre principal concurrent, l'Amérique du Sud, va baisser alors que ses perspectives de consommation prévoient une augmentation de 10 à 20 %. Cette connaissance du terrain est primordiale pour envisager les orientations à prendre et définir un plan d'action pour leur mise en œuvre.

Quelles sont les prochaines actions à mettre en place ?

P. C. : Aujourd'hui, l'ouverture des marchés internationaux va offrir de nouvelles opportunités. La France doit les saisir. La demande et la consommation de viande bovine en Turquie, par exemple, s'inscrivent dans la durée. Et toute l'Asie regarde vers l'Europe pour son approvisionnement en viande rouge. Nous devons mettre en œuvre une stratégie collective pour nous positionner sur ces marchés et voir comment la France et l'Europe peuvent conserver et améliorer leur compétitivité. L'avenir de la filière viande bovine passe par la consolidation du potentiel de production, la conquête de nouveaux marchés à l'exportation, l'adaptation de l'offre à la demande, la maîtrise des coûts de production et l'amélioration de l'efficacité économique de la filière. ●

LA FILIÈRE VIANDES ROUGES EN BREF...

FranceAgriMer est doté de deux Conseils spécialisés viandes : l'un, spécialisé viandes rouges, réunit ruminants et équidés.

La viande bovine

La France est le 1^{er} pays européen producteur de viande bovine. Son cheptel compte 19,1 millions de têtes dont 58 % sont d'origine laitière et 42 % d'origine allaitante. La production couvre 102 % des besoins intérieurs. Elle se compose à 47 % de viande de vaches, à 40 % de viande de jeunes bovins et de bœufs et à 13 % de viande de génisses. Coopératives, négociants, organisations de producteurs et marchés aux bestiaux réalisent la mise sur le marché. Un peu plus d'un million de bovins ont été exportés en 2011, avec de nouvelles opportunités sur la Turquie et, dans une moindre mesure, sur les autres pays du pourtour méditerranéen.

Le veau de boucherie

La France produit, avec les Pays-Bas, la moitié de la viande de veau européenne. La filière veau de boucherie est organisée de manière intégrée, depuis la fabrication de l'aliment d'allaitement jusqu'à l'abattage. Les volumes sont globalement en diminution depuis 25 ans à cause du repli du cheptel des vaches laitières et, plus récemment, de la dérégulation progressive du marché européen des produits laitiers. En amont et en aval de la filière, d'importantes restructurations ont eu lieu ces dernières années.

La viande ovine

La France est le 3^e pays producteur européen de viande ovine. Son cheptel compte 3,7 millions de brebis allaitantes, détenues par 52 300 éleveurs, et 1,4 million de brebis laitières détenues par 4 800 éleveurs. Deux systèmes de production coexistent, l'un axé sur la valorisation des surfaces herbagères, l'autre sur la production d'agneaux en bergerie. Malgré un important plan de relance de la production, la filière rencontre des difficultés pour stabiliser les effectifs de brebis allaitantes.

La viande de cheval

La France se situe au 4^e rang européen pour la production de viande de cheval. Chaque année, une centaine d'abattoirs traite environ 5 000 tonnes de viande. L'approvisionnement de la filière française s'appuie pour une large part sur l'importation de viandes conservées sous vide et congelées, en provenance d'Argentine, du Brésil, d'Uruguay et du Canada. La demande intérieure recule chaque année ; elle a été divisée par deux en dix ans.



ŒUFS : LA PRODUCTION DIMINUE

La production d'œufs a baissé de près de 10 %, conséquence de l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive européenne sur le bien-être animal le 1^{er} janvier 2012. Avec une offre en repli, **les cours de l'œuf sont orientés à la hausse**. Le solde des échanges commerciaux d'œufs et d'ovo-produits s'est dégradé sur les dix premiers mois de 2011, avec des exportations en recul de 26 %.



PORC : LA DEMANDE ASIATIQUE SOUTIENT LES EXPORTATIONS

Sur le marché du porc, **la demande asiatique a augmenté** toute l'année. La demande chinoise, en particulier, a explosé au cours du troisième trimestre. Principal bénéficiaire : l'Union européenne dont les exportations ont doublé par rapport à l'an dernier sur les neuf premiers mois (+ 80 000 tonnes). **Le dynamisme des exportations et la reprise de la consommation intérieure** ont permis au porc français de progresser, avec des prix à la production globalement en hausse de 0,16 €/kg en 2011 par rapport à 2010. Cependant, la balance commerciale de la France continue de se dégrader sous le poids des importations et du recul de la viande française sur le marché européen. La filière porcine est notamment déficitaire sur les produits à forte valeur ajoutée.

▶ et des propositions concrètes concernant la définition d'un modèle d'élevage conciliant performance économique et environnementale, l'amélioration du dialogue avec les pouvoirs publics sur l'application des réglementations sanitaires et environnementales, l'adaptation des politiques de produit (gammes et certification) et la mobilisation de tous les leviers techniques et organisationnels (innovations techniques, coordination technique verticale entre les éleveurs et leurs différents partenaires) pour améliorer la compétitivité des filières.

L'appui aux exportateurs

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel et face à la demande des marchés internationaux, l'exportation vers les pays tiers est devenue un enjeu essentiel pour

les filières viandes. Dans ce contexte, FranceAgriMer a conduit en 2011 de nombreuses actions d'appui export au bénéfice des filières viandes et notamment de la filière bovine. Après l'établissement des priorités d'accès aux marchés internationaux dans le cadre du Comité export SPS, les efforts de l'administration (FranceAgriMer, direction générale de l'Alimentation, direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des Territoires, direction générale du Trésor et réseau mondial des conseillers et spécialistes agricoles) se sont concentrés sur ces destinations prioritaires. Des assouplissements et ouvertures de marchés ont ainsi été obtenus pour le vif et la viande sur les pays proches du pourtour méditerranéen tandis que des pays plus lointains, tels que les Émirats arabes unis et Singapour, ont

levé leur embargo vis-à-vis de la viande bovine française. Les efforts seront poursuivis en 2012 afin d'élargir les possibilités d'exportation des produits français dans d'autres pays.

FranceAgriMer a également soutenu, en 2011, les opérateurs à l'exportation dans leurs actions de précommercialisation (information économique, séminaire, colloque, salons, prospection...) et de promotion.

Le soutien d'expérimentations d'intérêt général

Dans la continuité des programmes soutenus en 2010, FranceAgriMer a reconduit en 2011 les mêmes thématiques générales pour le financement des programmes jugés prioritaires par les professionnels de la filière.

Pour les filières avicole et cunicole, quatre grandes orientations ont été poursuivies :

- le bien-être animal, qui passe par un accompagnement de la mise en œuvre des nouvelles réglementations et l'anticipation des évolutions réglementaires ;
- la maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire, en améliorant la connaissance et la maîtrise des flores indésirables ;

• la qualité et la technologie des viandes, par la maîtrise de la variabilité des carcasses et des produits ;

• enfin, l'environnement, au travers de la valorisation des co-produits et de la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

La filière porcine a, quant à elle, fait l'objet de cinq orientations :

- le bien-être animal, au travers de méthodes alternatives à la castration des porcs ;
- la maîtrise de l'hygiène et de la sécurité sanitaire, afin de prévenir les crises sanitaires de type hépatite E et salmonelle ;
- la qualité et la technologie des viandes, en renforçant l'innovation des produits ;

VOLAILE : HAUSSE DE LA PRODUCTION EN 2011

En 2011, la production française de poulets est estimée en hausse de 4 %. Elle a de nouveau atteint le niveau du début des années 2000, conséquence du dynamisme des exportations vers les pays tiers, notamment du Proche et Moyen-Orient ces dernières années. Parallèlement, les exportations vers les autres pays de l'Union européenne stagnent alors que les importations augmentent. Ainsi, la France importe 40 % de sa consommation de poulets, notamment d'Allemagne et d'Espagne, et le solde commercial se dégrade régulièrement avec ses partenaires européens.

L'ENTRETIEN

“ Nous devons créer de nouvelles synergies pour résoudre les problèmes de rentabilité de la filière. ”

Jacques Lemaître, président du Conseil spécialisé viandes blanches



Quel est le bilan 2011 pour la filière viandes blanches ?

Jacques Lemaître : L'année 2011 a été correcte grâce aux exportations. Cependant, les problèmes de fond, comme les relations avec la grande distribution ou le renouvellement

des installations, ne sont pas résolus. Il faut aller plus loin avec l'Observatoire des prix et des marges.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles est confrontée la filière ?

J. L. : La conjoncture globale de 2011 est marquée par les problèmes de compétitivité dus aux coûts de production. La filière viandes blanches, consommatrice de matières premières, est prise dans la turbulence des prix, ce qui a un impact direct sur sa compétitivité. De plus, sa rentabilité souffre du blocage de la grande distribution qui veut préserver sa marge.

Il existe aussi, par ailleurs, un phénomène de distorsion de concurrence au sein de l'Europe. Les filières ont tardé à se restructurer, ce qui est préjudiciable pour la compétitivité européenne. En France, nous sommes particulièrement handicapés par ce manque d'anticipation et l'administration ne nous donne pas les moyens d'avancer : les problèmes de paperasserie sont trop fréquents et les délais d'instruction beaucoup trop longs.

Quelles sont les perspectives pour 2012 ?

Nous devons résoudre ces problèmes de fond. Pour préserver l'élevage en France, il faut mettre en place des synergies et favoriser l'implication des services administratifs. Surtout, il faut revenir à la rentabilité des filières. Si celles-ci ne sont pas rentables, il n'y aura plus d'investisseurs. Il doit y avoir une prise de conscience de l'ensemble des acteurs : politiques, administratifs et professionnels, afin de ne pas laisser filer un pan de notre économie. ●



Les importations de viande de volaille ont augmenté de 7,5 % en volume en 2011.

- ▶ le développement et l'optimisation d'outils analytiques pour mieux évaluer la qualité technologique et organoleptique des produits carnés ;
- enfin, la nutrition et la santé.

Le site extranet <https://experimentation.franceagrimer.fr>, dédié à ces programmes, a été lancé par FranceAgriMer en 2011. Il permet le dépôt des dossiers de demandes de subvention par les porteurs de projets, le suivi de la procédure d'évaluation et de sélection des programmes et la diffusion des résultats. ●

Michel Meunier, délégué filière / michel.meunier@franceagrimer.fr

MARCHÉ OVIN : DES PRIX À LA PRODUCTION À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Le contexte économique de l'année 2011 a été favorable à la filière française et a permis d'enregistrer une hausse de la production ovine. En effet, le recul de la production néo-zélandaise s'est poursuivi en 2011, accentuant la pénurie de viande ovine sur le marché mondial et tirant les prix à la hausse. Une partie des filières européennes, dont la filière française, ont ainsi profité de ce phénomène. La faiblesse de l'offre en viande ovine, aux niveaux français, européen et mondial, a donc soutenu les prix à la production à un niveau élevé. Le prix moyen pondéré des agneaux en France a ainsi gagné 5 %, à 6,10 €/kg. La hausse des abattages a été de 2,2 % en 2011. Cette progression doit cependant être pondérée par la baisse des effectifs des cheptels de souche.

UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION DE LAPIN

Après une bonne année 2010, les achats de viande de lapin se sont fortement repliés en 2011. Cependant, la production baisse faiblement grâce à la progression des échanges commerciaux. En effet, les importations françaises ont chuté de près de 17 % par rapport à 2010 alors que les exportations ont augmenté de 10 %.

LA FILIÈRE VIANDES BLANCHES EN BREF...

Le Conseil spécialisé viandes blanches de FranceAgriMer rassemble l'élevage hors-sol.

Les viandes de volailles

La France est au 1^{er} rang des pays européens pour la production de volailles, avec 1,9 million de tonnes produites chaque année (59 % pour le poulet de chair). Elle compte 20 000 exploitations spécialisées. La filière a dû faire face à une forte hausse du coût de l'aliment (environ 60 % du coût de production). Les exportations françaises ont atteint 661 900 tonnes équivalent carcasses en 2011, soit un chiffre d'affaires à l'exportation de 1,3 milliard d'euros.

Le lapin

Environ 4 000 éleveurs produisent, en France, 38 millions de lapins par an pour l'essentiel sur le marché intérieur ; la consommation est structurellement orientée à la baisse. Environ 60 % de ce volume est mis en marché par des structures coopératives.

La viande porcine

La France est le 3^e producteur européen de viande porcine, avec 25 millions de porcs abattus chaque année. La majorité des 16 000 éleveurs de porcs est concentrée dans le Grand Ouest. Plus de 90 % de la production est mise sur le marché par une soixantaine d'organisations issues du secteur coopératif. La filière a dû faire face à une forte hausse du coût de l'aliment (environ 60 % du coût de production) dans un contexte de prix à la production relativement peu élevés, conséquence d'une offre nord-européenne soutenue.

Les œufs

La France est le 1^{er} pays producteur d'œufs de l'Union européenne avec 13 milliards d'œufs pondus chaque année. La production française, comme celle de l'Union européenne, est en fort recul suite à l'application de la directive européenne sur le bien-être animal des poules pondeuses. Face à la raréfaction de l'offre, les prix sont en forte hausse.

2011, L'ANNÉE DE MÂTURATION DE TOUS LES PROJETS

La phase de réflexion, amorcée en 2009 par le Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer, a laissé la place à l'élaboration de plans stratégiques et à la création d'un fonds dédié à la filière viticole. Objectif : accompagner la structuration de la filière.

L'année 2011 marque la fin d'une première étape. C'est l'aboutissement de trois premières années de travail de FranceAgriMer et la dernière année de la mandature du Conseil spécialisé. Les projets sont devenus bien réels et la stratégie est en place. L'établissement conforte son rôle de lieux d'échanges nationaux et de débats sur la filière viticole et le Conseil spécialisé s'affirme comme une véritable instance de gouvernance.

La création d'un fonds viticole au sein de FranceAgriMer

Né de la volonté conjointe du ministre chargé de l'agriculture et de la profession, le fonds viticole a pour objectif de faire émerger une capacité d'actions concertées au niveau national et de renforcer l'efficacité des financements alloués à la promotion, à la recherche et au développement. Son principe et son fonctionnement ayant

Près de 75 % des ménages français ont acheté des vins tranquilles pour leur consommation à domicile en 2011.

été validés par le Conseil d'administration de FranceAgriMer, le fonds propose, dans une perspective triennale, une approche partagée avec les interprofessions viticoles françaises sur les sujets d'envergure nationale. Il travaille par projets, en fonction des orientations stratégiques fixées en Comité, et s'appuie sur deux groupes de travail permanents : promotion et recherche et développement.

La mise en place d'un Comité fonds viticole au sein de FranceAgriMer

En janvier 2011, le Comité fonds de la filière viticole a été créé. Sa mission consiste à veiller à la bonne coordination des financements des participants aux différents projets de promotion, de recherche et de développement. Il est consulté par le Conseil spécialisé et, à ce titre, donne son avis sur la définition de la stratégie et des politiques générales relatives à la promotion des vins français, à la recherche et au développement dans le secteur viticole. Il propose, en outre, une répartition adaptée des crédits de FranceAgriMer entre la promotion, la recherche et le développement, en fonction des orientations stratégiques qui ont été définies.



Les membres du Comité sont désignés par le directeur général de FranceAgriMer. Leur mandat est de trois ans renouvelables. Le président du Comité est aussi le président du Conseil spécialisé pour les productions de vins et produits issus de la vigne.

L'adoption des orientations de crédits 2011 pour la filière viticole

En 2011, les crédits nationaux spécifiquement affectés aux filières viticole et cidricole se sont élevés à environ 14,1 millions d'euros. Ils ont été répartis entre :

- les aides aux investissements dans les exploitations, pour 600 000 euros. Divers dispositifs étaient concernés : le diagnostic





Avec **50,2 millions d'hectolitres,**
dont **30 %** exportés, la France est le 1^{er} producteur mondial de vins en 2011.

- des exploitations en cave particulière, l'arrachage de vignes mères de porte-greffes pour les professionnels cessant leur activité, la plantation et la rénovation de vergers de fruits à cidre en zone AOC ou IGP pour la campagne de plantation 2011 ;
- la recherche et l'expérimentation : les programmes de recherche et de développement concernant le secteur viticole ont été traités dans le cadre du fonds de la filière viticole. Pour le secteur cidricole,

les crédits ont atteint 140 000 euros ;

- les contrats de projets État-Région, pour 2,98 millions d'euros ;
- la promotion et la communication : en 2011, les programmes concernant le secteur viticole ont été traités dans le cadre du fonds de la filière viticole. Pour le secteur cidricole, les crédits se sont élevés à 380 000 euros ;
- les études et l'acquisition de données : elles sont gérées en crédits multi-filières.

En 2011, le montant qui a été alloué pour les filières viticole et cidricole a été d'environ 1,1 million d'euros ;

- enfin, les plans stratégiques et projets de soutien aux filières : 10 millions d'euros leur ont été consacrés en 2011, par l'entremise du fonds de la filière viticole.

La mise en œuvre d'actions de promotion des vins français

En 2011, différentes actions de promotion des vins français ont été mises en place par FranceAgriMer. Elles ont concerné :

- la mise en œuvre d'une réflexion stratégique issue des conclusions de deux études sur l'image des vins français ;
- la réalisation d'une campagne de valorisation dans neuf pays ciblés *via* des thèmes génériques (œnotourisme, internet, formation, relations publiques et presse) ;

LA CONSOMMATION MONDIALE DE VINS EN LÉGÈRE HAUSSE

La consommation mondiale de vins en 2011 se situe entre 237,4 et 246,4 millions d'hectolitres, soit + 0,7 % par rapport à 2010 en milieu de fourchette d'estimation. Cela pourrait augurer d'un retour à un développement de la consommation mondiale de vin, mouvement déjà observé dès 2010, consécutif au repli lié à la crise.

- l'élaboration de campagnes de renfort de promotion sur quatre pays ;
- le soutien des campagnes cofinancées par l'Union européenne et initiées par les interprofessions et certaines actions ponctuelles ;
- enfin, le cofinancement des campagnes de promotion en Europe des interprofessions, tous pays confondus, avec l'utilisation obligatoire de la bannière collective et une surpondération concernant les critères prioritaires (œnotourisme, internet, formation, relations publiques et presse).

La mise en place d'un groupe de travail « recherche et développement »

Afin de rationaliser et d'améliorer l'efficacité des financements alloués à la promotion et à la recherche et au développement, un groupe de travail permanent a été créé sur ce sujet, au sein du Conseil spécialisé de la filière viticole. Sa mission est de préparer en amont les orientations, la validation technique des projets, les modalités de sélection et l'évaluation obligatoire

des actions. Il doit traduire techniquement (sous forme de fiches projets, par exemple) les thématiques et problématiques d'envergure nationale définies par le Comité fonds viticole. L'émergence et l'expertise de projets en recherche et développement se feront dans le cadre de ce groupe de travail. Il regroupe principalement les interprofessions les plus impliquées dans le domaine et des représentants des organisations professionnelles nationales.

L'information économique sur les marchés, la filière et les concurrents

En complément du suivi régulier des marchés, FranceAgriMer a poursuivi la réalisation d'études et de panels pour un montant total d'environ 940 000 euros. L'établissement a notamment cofinancé en 2011 un travail sur les ventes de vin en hôtels, cafés et restaurants. Il a poursuivi le financement de l'observatoire de la viticulture, qui met à la disposition de la filière, sous forme de cartes et de tableaux dynamiques, des informations sur le potentiel viticole (arrachage, replantation), sur la récolte et la première transformation. Chaque année, FranceAgriMer actualise également un observatoire des données

DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EN AUGMENTATION

En 2011, les importations ont atteint 6,8 millions d'hectolitres pour 618 millions d'euros, soit + 17 % en volume et en valeur par rapport à la moyenne quinquennale. 66 % d'entre elles proviennent d'Espagne, 14 % d'Italie et 8 % du Portugal. Avec + 59 % en volume par rapport à la moyenne 2006/2010, les vins espagnols réalisent de belles performances. Les importations en provenance du Portugal sont également en hausse (+ 12 %), alors que les vins italiens sont en retrait (- 29 %). Cette hausse des importations est à mettre en lien avec la faiblesse de la récolte française.

Les exportations françaises s'élèvent, quant à elles, à 14,2 millions d'hectolitres pour 7,17 milliards d'euros en valeur, soit une progression de 5 % en volume et de 13 % en valeur par rapport à 2010. Le creux de 2009, lié à la crise, est effacé.



UNE HAUSSE DES PRIX À LA PRODUCTION

L'évolution récente des marchés, observée à travers les transactions « vrac » au stade de la production, fait apparaître une hausse des prix à l'amont de la filière depuis la campagne 2009/10. Elle s'explique en grande partie par la succession, depuis 2008, de quatre campagnes de disponibilités nationales réduites (faibles récoltes intérieures et diminution des stocks). Ceci a permis de faire remonter les prix, désormais à des niveaux proches de ceux que l'on pouvait observer en 2003/04. Le retour à un niveau de récolte plus normal pour la France devrait permettre d'observer, pour la campagne 2011/12, une reconstitution des stocks et une progression des échanges en volume.

- économiques et financières des exploitations viticoles, qui permet de suivre les évolutions des principaux ratios économiques des différents types d'exploitations. En 2011, un observatoire économique du marché des vins rosés à l'international a, par ailleurs, été mis en place, en partenariat avec les professionnels concernés.

L'approbation d'un plan stratégique de promotion

Le plan stratégique 2011/2013 sur la politique de soutien à la promotion et à la communication sur les vins français a été formalisé en 2011. Ce projet a fait l'objet d'un travail collectif important avec, comme objectif, de déterminer les orientations en matière de soutien à la promotion et à la communication des vins français pour les trois années à venir. Il a pour ambition de donner, dans la durée, un sens et une cohérence aux différentes actions de promotion et de communication. Il s'articule autour de trois idées fortes :

- l'origine et l'identité « France », véritable label de qualité exprimant la personnalité française ;

L'ENTRETIEN

“ FranceAgriMer est devenu un lieu important de concertation sur la place de la filière viticole dans la nouvelle PAC. ”

Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé vins



Quel bilan tirez-vous de cette année 2011 ?

Jérôme Despey : 2011 a été une année charnière. C'est la fin d'une première phase avec la mise en place du programme national issu de l'organisation commune du marché vitivinicole. Durant cette période, l'objectif principal était d'accompagner le développement des entreprises de la filière et d'améliorer

leur compétitivité. Parallèlement à ce travail, il est apparu indispensable de conforter et de renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics et la filière. Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer est devenu le lieu qui rassemble professionnels et administrations, une véritable instance de gouvernance, de débats et d'échanges où se construit la politique viticole de demain.

Avez-vous défini votre stratégie à l'égard de la réforme de la PAC ?

J. D. : La filière a débuté en 2011 une réflexion sur la place de la viticulture française dans la nouvelle politique agricole commune. Celle-ci est en complète refonte au niveau communautaire : la filière viticole française ne doit pas être absente des débats. Nous voulons être proactifs sur ce qui va se passer après 2013 et sur la manière dont la viticulture va s'insérer au sein de la politique agricole commune réformée. Nous devons être présents dans les discussions, participer à la réflexion globale et nous poser les bonnes questions. Surtout, nous voulons faire valoir et préserver nos spécificités dans une politique agricole de plus en plus transversale. Dans ce but, dès juin 2011, nous avons constitué, au sein du Conseil, un groupe de travail qui se réunit une fois par mois. Le but est d'expliquer et d'informer les membres du Conseil spécialisé, mais aussi de réfléchir et d'échanger sur les nouveaux enjeux, les outils à mettre en place et les politiques qui s'imposeront à nous. Nous voulons être acteurs. Cette réflexion ouvre des chantiers prioritaires pour notre filière. ●



7,17 milliards d'euros,
c'est le montant des exportations
françaises de vins en 2011.

- la concentration des efforts de soutien financier à la promotion sur dix pays cibles, qui représentent 85 % de nos exportations. Pour les pays de l'Union européenne (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark), l'objectif est de mettre en place une stratégie offensive afin de redevenir leader sur ces marchés dans les trois ans. Pour les pays tiers (États-Unis, Canada, Chine, Japon, Russie), il s'agit de compléter les différentes actions individuelles (menées par les entreprises et les interprofessions) par une promotion collective, au travers d'un travail sur l'image, le positionnement, la connaissance et la notoriété des vins français ;
- la mise en œuvre en France, sur le marché intérieur, d'un programme de promotion spécifique des vins français : consommation responsable, connaissance des signes de l'origine, œnotourisme.



Le programme national quinquennal de l'OCM

Durant toute l'année 2011, le Conseil spécialisé a suivi de près l'évolution du programme national quinquennal vitivinicole de l'organisation commune du marché (OCM) et la mise en œuvre des dispositifs d'aides à la restructuration du vignoble, à l'investissement, à la promotion sur les pays tiers, à l'enrichissement par moûts concentrés et moûts concentrés rectifiés. Un état mensuel des engagements et des paiements et le suivi du calendrier de la

L'AUGMENTATION DES VENTES DE VINS TRANQUILLES

Les ventes de vins tranquilles en grande distribution (toutes couleurs, catégories et origines confondues) représentent 9,6 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros, soit une croissance de 0,2 % en volume et de 2,9 % en valeur par rapport à 2010. Le prix moyen de vente est de 3,80 €/litre, correspondant à une hausse de 2,7 % par rapport à 2010.

UNE PROGRESSION MARQUÉE DE LA CONSOMMATION DE VIN ROSÉ

En France, la consommation de vin rosé a plus que doublé en 20 ans, dans un contexte de repli global des autres vins, et cette tendance se poursuit. Durant la campagne 2010/11, les ventes de vin rosé en grande distribution ont ainsi augmenté de 3,8 % en volume et de 4,2 % en valeur.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE CIDRICOLE

► restructuration du vignoble ont été présentés à chaque conseil.

L'année 2011 a, en outre, été marquée par les points suivants :

- des besoins de financement globaux, toutes mesures confondues, supérieurs aux crédits disponibles ;
- la mise en place de crédits relais pour la mesure « investissement » : ces crédits relais ont permis de réaliser les paiements des dossiers investissement avant le 15 octobre 2011 ;
- la mise en place d'un appel à projets sur la mesure « promotion pays tiers », de manière à prolonger les dossiers existants sur l'année 2012, après une évaluation des actions réalisées les trois années précédentes ;
- enfin, la révision des dispositions de restructuration du vignoble dans le but de distinguer les opérations de plantation des opérations de palissage des vignes. ●

LA FILIÈRE EN BREF...

En 2011, la France est redevenue le **1^{er} producteur de vins au monde**. Sur seulement 3 % des terres arables françaises, 95 000 exploitations produisent près de **50 millions d'hectolitres de vins**, dont environ 5 millions d'hectolitres destinés à la distillation. Le vin français représente 19 % de la production mondiale. En France, la commercialisation du vin s'appuie sur la segmentation réglementaire prévue par l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole de 2009 :

- les vins de France à AOP (appellation d'origine protégée) : AOC en France ;
- les vins de France à IGP (indication géographique protégée) : vins de pays ;
- les vins de France sans IG (indication géographique).

La filière viticole représente, en France, **plus de 250 000 emplois directs et indirects** et plus de 15 % de la valeur de la production agricole.

La France est le plus grand verger spécialisé de fruits à cidre d'Europe. La filière cidricole française compte environ 10 000 livreurs de fruits, dont 1 500 sont producteurs professionnels de fruits à cidre. Ils sont majoritairement situés en Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie. La production s'élève à 240 000 tonnes par an en moyenne, le gros des volumes provenant de vergers spécialisés (environ 8 500 ha pour 200 000 tonnes).

La production de cidres de consommation représente près de 1,1 million d'hectolitres. Celle de Calvados dépasse 16 000 hectolitres d'alcool pur.

Les cidres de consommation sont commercialisés pour les deux tiers en grande distribution (GMS). Le tiers restant, qui concerne davantage les AOC, se retrouve dans le circuit de la restauration (crêperies), du détail (cavistes, boulangers, traiteurs...) et en vente directe.

Une filière organisée

La filière cidricole est organisée en inter-professions, qui regroupent deux types d'acteurs : les producteurs de fruits (pommes à cidre et poires à poiré) et les transformateurs. Les professionnels participent à la vie de la filière en versant des cotisations à l'interprofession : une démarche collective qui a pour but d'investir dans la recherche et le développement. La transformation des cidres de consommation est contrôlée par deux coopératives qui concentrent près de 85 % de la production de cidre. On compte également une quarantaine d'artisans et plus de 500 producteurs transformateurs, qui produisent une partie des AOC cidricoles, notamment le Calvados.

En 2011, le chiffre d'affaires de la filière cidricole est de 200 millions d'euros pour le cidre seul.

Une consommation occasionnelle

La consommation de cidre en France enregistre une légère tendance à la baisse. Pour la majorité des Français, elle reste occasionnelle : elle représente environ cinq bouteilles par ménage et par an. Près de 870 000 bouteilles de pommeau et un million de bouteilles de cidre et poiré AOC ont, par ailleurs, été commercialisées cette année. La consommation de Calvados, quant à elle, est d'un peu moins de 8 000 hectolitres d'alcool pur par an.

Un accompagnement stratégique

FranceAgriMer accompagne la filière sur ses stratégies « promotion et communication » et « recherche et développement » en intégrant les productions cidricoles dans le fonds de la filière viticole. L'établissement met également en œuvre des mesures d'aide spécifiques en matière de rénovation et restructuration du verger cidricole. Il accompagne aussi la filière pour le suivi du marché, par le financement et l'analyse de panels consommateurs et distributeurs. ●





Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2011 est édité par **FranceAgriMer** /
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois /
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30 /
Directeur de la publication : Fabien Bova / Direction de la rédaction : Clarisse Combes,
Dominique Schnäbele / Direction artistique : Frédéric Joffre / Réalisation : agence paradigme /
Chef d'édition : Annick Lormée / Maquettistes : Elsa Charavit, Marie Pleyber /
Crédits photos : Arnaud Dréan, Camille Leroy/FranceAgriMer, FranceAgriMer, Fotolia,
Getty Images, F. Joffre, CGB, DS/FranceAgriMer, Dorothée Franjus-Guigues/CNIV, DR /
Impression : Le Colibri / © FranceAgriMer juillet 2012 /



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

